

Zone de Police des Trieux (5336)

Rapport d'activités 2018



Edité par la Zone de Police des Trieux
15, rue du Temple
6180 Courcelles
Belgique
www.policelocale.be/5336
Avril 2019

Rapport d'activités 2018 - Sommaire

Editorial

Le mot du Collège de Police	1
-----------------------------	---

Le PLIF

Le Personnel	3
--------------	---

La Logistique, ICT et Finances ... Focus	15
--	----

Le Plan Zonal de Sécurité 2014-2019

Evolution de la Criminalité sur la Zone de Police	19
---	----

Priorité « Délinquance Urbaine »	21
----------------------------------	----

Priorité « Vols Qualifiés dans les Habitations »	28
--	----

Priorité « Sécurité Routière »	35
--------------------------------	----

Radicalisme – Nos activités en 2018	45
-------------------------------------	----

Focus

Aperçu des missions de police administrative 2018	47
---	----

I+Belgium – Déploiement au sein de la ZP Trieux	51
---	----

Bien-Être – Plan de Prévention 2018	53
-------------------------------------	----

En Route vers 2019 ...	54
------------------------	----

Editorial

Le mot du Collège de Police

Un travail régulier, structuré qui maintient les résultats antérieurs et confirme une baisse générale de la criminalité depuis 2015 !

&

Une nouvelle identité visuelle de la zone de police !

Pour la 4^{ème} année consécutive, la criminalité générale de la zone de police des Trieux est en baisse. Les chiffres 2017 consolidés et les prévisions de 2018 démontrent que jamais la zone de police n'a atteint des chiffres aussi bas. Si nous pouvons nous en réjouir, chaque fait délictueux commis reste néanmoins un fait de trop. Nous devons poursuivre nos efforts et maintenir nos actions afin de continuer à participer à la diminution du sentiment objectif d'insécurité de nos concitoyens. Ce constat est le résultat d'un travail collaboratif !

Tant le collège que le conseil de police nous ont toujours soutenus dans les démarches, les acquisitions et les engagements de notre zone. Grace à une transparence de tous les jours, aucun dossier n'a jamais été recalé !

Les délégations syndicales sont devenues ces dernières années de réels partenaires de travail. Si nous pouvons, certes, avoir parfois des divergences d'opinion, nous sommes tous animés d'une volonté de bien faire et de veiller à la sécurité et au bien-être de nos policiers.

La grande majorité des policiers, bien que non consciente des enjeux stratégiques, sont de bonne volonté et sont motivés à contribuer à la sécurité de tous.

Le personnel administratif œuvre quotidiennement dans l'ombre pour assurer le bon fonctionnement de la zone.

Ce travail d'équipe a abouti au projet visant à nous doter d'une identité visuelle propre. Depuis 3 ans, une réflexion était en cours afin de créer un écusson symbolisant la zone de police. A l'époque, la situation de notre zone était telle que le projet n'avait pas été jugé prioritaire. Fin 2018, celui-ci a été relancé. Tous y ont adhéré : le collège de police en se réjouissant de l'esprit de groupe qui semblait émerger, le personnel administratif par l'acquisition pratique via marché public et bien sûr, le personnel policier qui a tout de suite adhéré au projet.

Afin que chacun puisse arborer fièrement cet emblème, chaque membre du personnel, policier et administratif en a reçu 2. De plus, la zone de police a donné la possibilité à certains membres du personnel souhaitant participer à des échanges entre services de recevoir des exemplaires supplémentaires.

Encore merci aux initiateurs du projet qui permet à l'ensemble du personnel de s'identifier à notre zone de police des Trieux !

Bonne lecture.

Caroline Taquin

Bourgmestre de Courcelles

Présidente du collège de police

Delphine de Lavareille

Chef de Corps de la Zone de

Police des Trieux

Gianni Galluzzo

Bourgmestre de Fontaine l'Evêque

Le « P.L.I.F »

Personnel

Répartition du Personnel

Le personnel policier selon le grade au 31.12.2018¹ :

EFFECTIFS – CADRE OPERATIONNEL			
CADRE		Cadre REEL	Cadre ORGANIQUE
OFFICIER	Commissaire divisionnaire	1	1
	Commissaire	4	8
MOYEN	Inspecteur principal	19	27
BASE	Inspecteur	73+2 ²	81
	Agent	1	4
TOTAL		100	121

Le personnel civil selon le grade au 31.12.2018³ :

EFFECTIFS – CALog			
CADRE		Cadre REEL	Cadre ORGANIQUE
Niveau A	Conseiller	3	3
Niveau B	Consultant	3	5
Niveau C	Assistant	8	11
Niveau D	Employé	2+5 ⁴	4
TOTAL		21	23

De manière synthétique en considérant à la fois le cadre policier et civil :

PERSONNEL selon le CADRE ORGANIQUE	144
PERSONNEL selon les normes KUL et minimale CALog	123.6
PERSONNEL présent au 31.12.2018	121

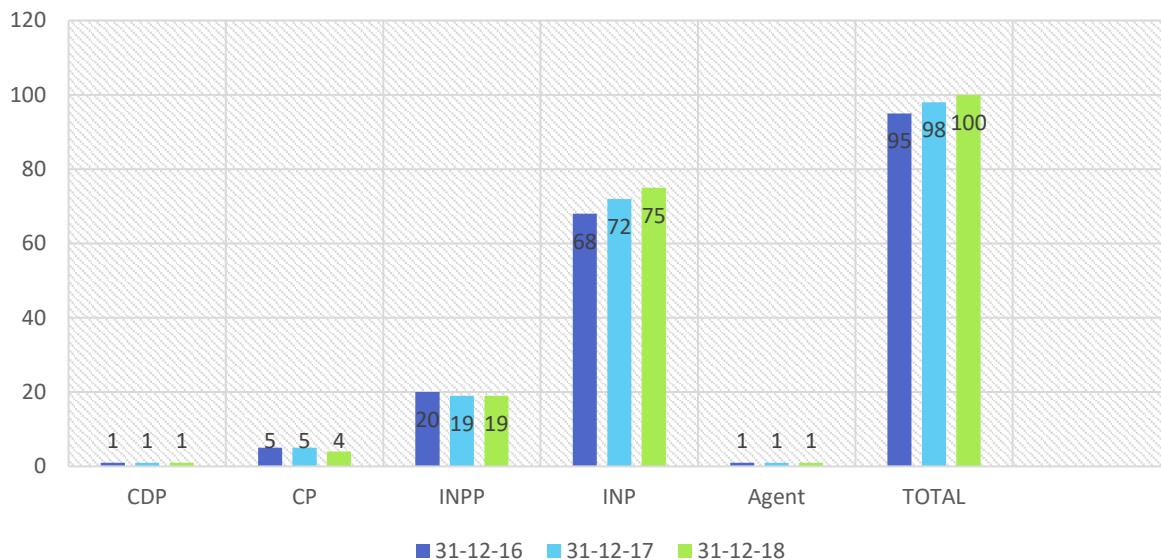
¹ La norme KUL du cadre opérationnel est de 106.6 ; norme d'effectif minimal devant permettre à notre Zone de Police d'assurer l'ensemble de ses missions au service des citoyens. Il s'agit d'une norme de financement.

² Personnel détaché du Fédéral/Local dans notre Zone de Police, sans y être nommé

³ Norme minimale CALog : 17

⁴ Personnel contractuel

Evolution du cadre opérationnel



Au regard des tableaux repris ci-avant et du graphique de l'évolution du cadre opérationnel au cours de ces dernières années, nous constatons que la complétude du cadre opérationnel de la Zone de Police se poursuit ; en effet, celui-ci comprend à présent 100 membres tout grade confondu dont 2 détachés structurels soit 2 « unités » supplémentaires par rapport à l'année antérieure.

Nous ne sommes plus qu'à « 6.6 unités » de la norme KUL qui pour rappel est de '106.6' ; cette dernière représente la norme de financement minimale devant permettre à notre Zone de Police d'assurer l'ensemble de ses missions au service des citoyens. A ce propos, permettons-nous une petite mise en perspective ! La norme KUL, que nous tentons tant bien que mal d'atteindre, date de 2003 et fut calculée « en son temps » sur base des spécificités des communes dont principalement les données démographiques. Or la population de la Zone de Police des Trieux a suivi depuis cette époque une courbe on ne peut plus ascendante. En effet, alors qu'elle s'élevait en 2003 à +/- 46000 habitants, le territoire de la Zone de Police comptabilise au jour d'aujourd'hui 49091 habitants⁵ soit une augmentation de +/- 3000 habitants. En pourcentage, cela correspond à une progression de +/- 6.5 % et si nous extrapolons ce facteur correctif à la norme KUL, cela revient à dire que ladite norme n'est plus de 106.6 mais de 113.5 ! Ce qui était vrai hier ne l'est probablement plus aujourd'hui !

PYRAMIDE D'ÂGE EN 2018 - CALOG



Le cadre logistique de la Zone de Police quant à lui, n'évolue pour ainsi dire pas. Il comptabilise 21 membres au 31 décembre 2018 contre 22 un an auparavant.

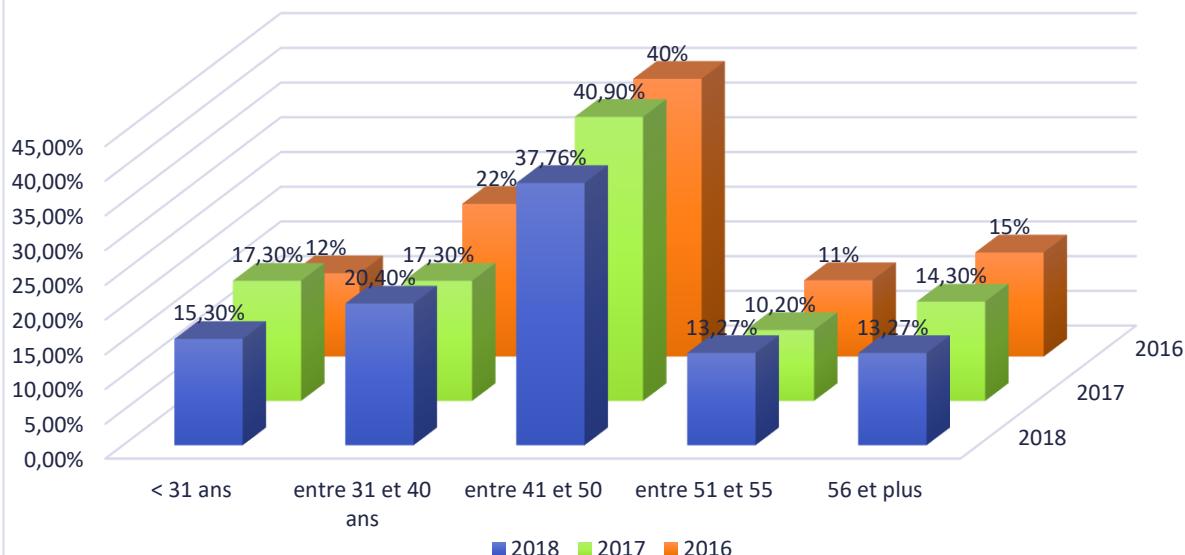
Notons toutefois l'intégration de 3 « Article 60 » au sein de la Zone de la Police ; à ce sujet, nous renvoyons le lecteur au focus explicatif plus en avant dans le présent document.

⁵ Chiffre au 1^{er} janvier 2018

Ce cadre constitue par ailleurs un condensé d'expérience sachant que pratiquement 3 membres sur 4 ont plus de 41 ans ! Il ne leur reste à présent plus qu'à assurer le transfert de connaissance envers les plus jeunes ! Notons que leur retraite fixée à présent à 67 ans explique en partie ce « vieillissement ».

A ce sujet, le régime de pension de nos policiers reste pour sa part toujours dans l'incertitude liée à la reconnaissance ou non et prise en compte ou pas de critères de pénibilité ; dans l'attente, l'ancien régime reste de mise !

Répartition de nos policiers selon l'âge et tendances



Que dire justement de l'âge de nos policiers ... eh bien que la tranche d'âge « 51 et plus » représente un peu plus d'un policier sur 4 et que la tranche majoritaire avec pratiquement 2 policiers sur 5 se retrouve dans la tranche « 41 à 50 ans ». Le diagramme ci-dessus reprend cette évolution de manière plus détaillée sur les 3 dernières années. De manière globale, rien de bien particulier à ce niveau-là ; il est à relever de légères variations d'année en année avec notamment un glissement naturel d'une tranche d'âge à la suivante ... En résumé, nous n'allons pas en rajeunissant mais la relève est toutefois bien assurée.

MOYENNES D'ÂGE

CALog : 48,3 ans

Cadre opérationnel : 43,7 ans

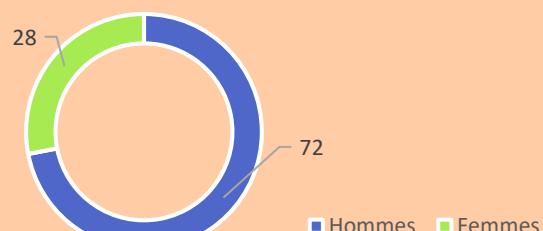
Le personnel dans son ensemble : 44,5 ans

Quant à la répartition homme/femme en 2018, en voici un aperçu ... peu de changement, ... notre cadre 'CALog' s'est féminisé à hauteur de 3% et notre cadre opérationnel à hauteur de 1% et ce, par rapport à l'année 2017.

Répartition de nos CALog selon le sexe



Répartition de nos policiers selon le sexe



Focus – ‘Article 60’

« Article 60 »

La Zone de Police des Trieux, partenaire de la réintégration par le travail !

Loi organique du 08 juillet 1976 des Centres Publics d’Action Sociale, et en particulier son article 60 §7, prévoit que lorsqu'une « personne doit justifier d'une période de travail pour obtenir le bénéfice complet de certaines allocations sociales ou afin de favoriser l'expérience professionnelle de l'intéressé, le CPAS prend toutes les dispositions de nature à lui procurer un emploi. »

Conformément à cette disposition, la Zone de police des Trieux a souhaité s'associer à la réintégration sociale de personnes par la mise à l'emploi. Après la réunion très constructive qui s'est tenue le 02/03/18 entre les représentants des CPAS de Courcelles et Fontaine l'Evêque et la Chef de Corps de la Zone de Police, le Collège a marqué son accord pour que la zone puisse solliciter ce type d'engagement.

Si divers emplois ont été ouverts de manière générale, une demande plus spécifique a été introduite afin de pouvoir bénéficier d'un ouvrier qualifié, d'une technicienne de surface et d'un préposé à l'accueil.

En tant qu'entité consolidée de la commune de Courcelles et de la ville de Fontaine l'Evêque, la mise à disposition par le CPAS de Fontaine l'Evêque s'est faite à titre gracieux.

L'ensemble des candidatures disponibles nous sont parvenues pour le 31/03/18 accompagnées d'un certificat de bonne vie et mœurs ainsi que d'une lettre de motivation. Les entretiens se sont déroulés le vendredi 05/05/18 et le lundi 07/05/18. A cette occasion, les connaissances théoriques des candidats ont été testées ainsi que leurs motivations à exercer l'emploi sollicité. De plus et de manière assez logique, l'ensemble des candidats a été soumis à une enquête de moralité visant à vérifier leurs antécédents et l'absence de lien avec le milieu criminel.

Les résultats ont été présentés au CPAS et le bureau permanent qui s'est tenu le 08/05/18 s'est engagé à mettre les lauréats à disposition de la zone de police dès le 15/05/18, moyennant l'aval du Collège de Police du 14/05/18 et la signature de la convention ad hoc.

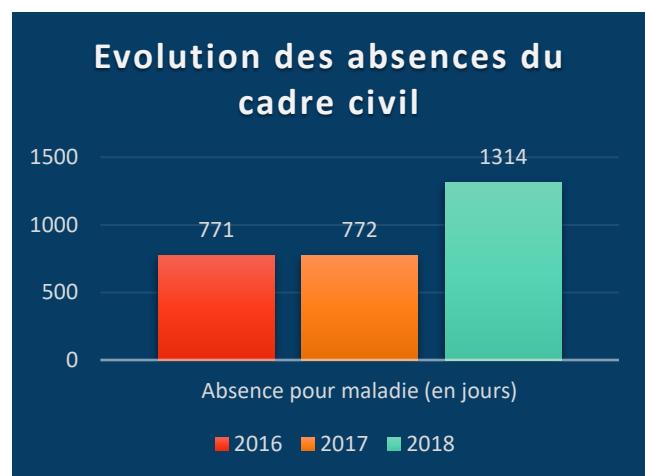
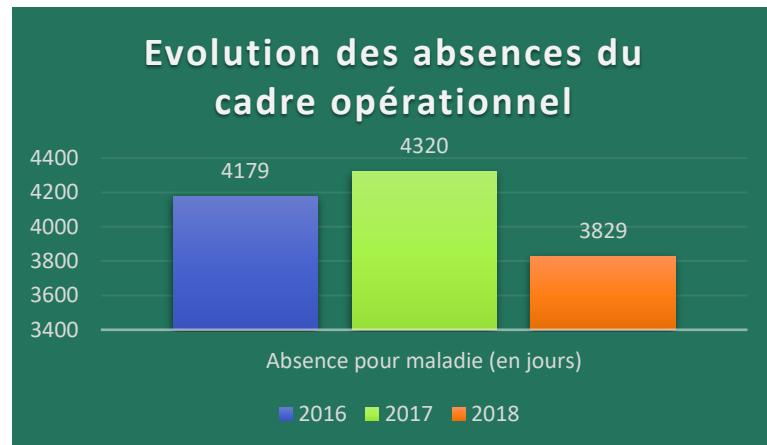
C'est grâce à cette procédure que la Zone de Police a pu compter sur le renfort de

- Rizzo Louisa comme technicienne de surface
- El Gorfti Zaynab comme préposée accueil
- Desemberg Damien comme ouvrier polyvalent

C'est un réel plaisir de travailler avec eux !

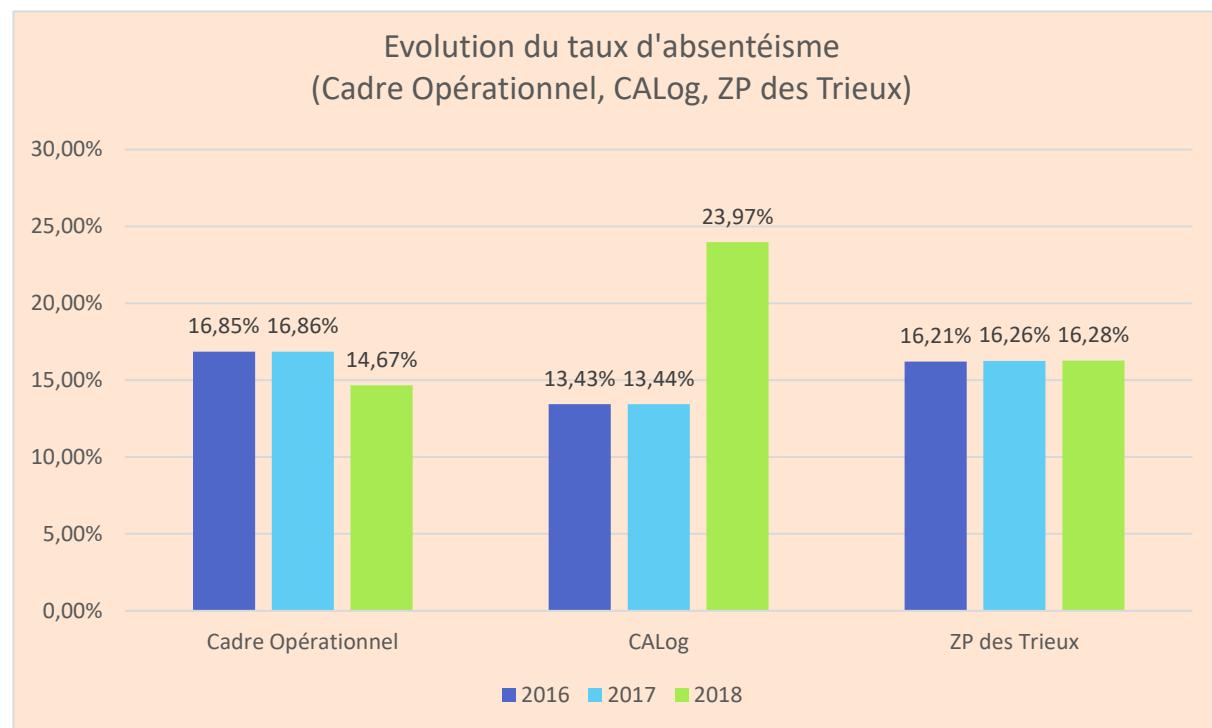
Absentéisme

Nous allons nous intéresser dans un premier temps à l'absentéisme pour cause de maladie qui depuis plusieurs années s'avérait progresser de manière régulière au sein de la Zone de Police, touchant particulièrement son cadre opérationnel. Et même si la situation n'est pas pour autant revenue à la normale, nous constatons en 2018 un net fléchissement du nombre de jours de maladie cumulés au sein de nos policiers et ce avec un chiffre de 3829 jours d'absence contre 4320 un an auparavant. Il s'agit d'une diminution de 11,4 % ce qui n'est pas négligeable ! Le diagramme ci-dessus est représentatif de cette tendance.

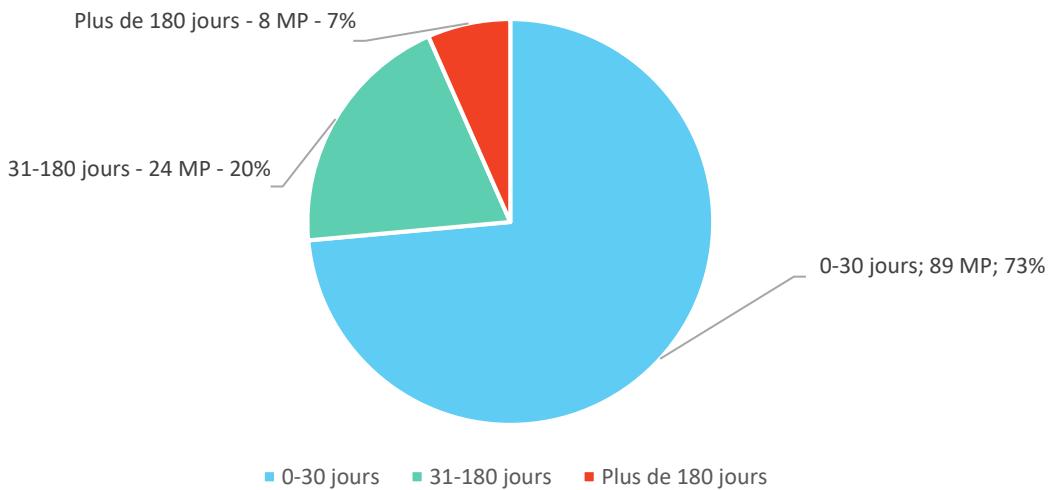


Malheureusement la situation au sein de nos CALog est beaucoup plus problématique avec une explosion du nombre de jours d'absence en 2018 à savoir un chiffre de 1314 jours soit une progression de 70% par rapport à 2017 ! Le diagramme ci-contre est on ne peut plus explicite !

Les taux d'absentéisme suivent en toute logique les tendances précitées ce qui induit au niveau de l'ensemble du personnel de la Zone de Police, un taux d'absentéisme qui reste constant avec un pourcentage en 2018 qui s'élève à 16.28% ! Le nombre de jours de maladie total comptabilisés en 2018 est de 5143 contre 5092 en 2017.



Répartition de l'absentéisme des membres du personnel (MP) selon le nombre de jours d'absence en 2018

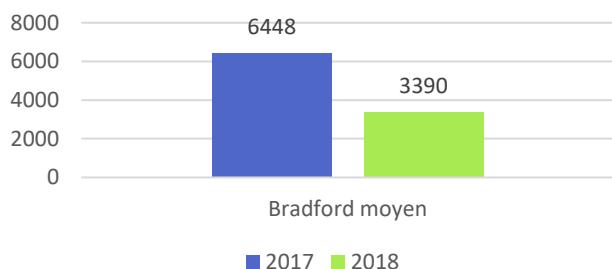


Toutefois, il nous semble important de mettre en évidence un autre constat ! L'absentéisme important que connaît la Zone de Police des Trieux est principalement dû au taux d'absentéisme de longue durée ! Sans vouloir nullement stigmatiser qui que ce soit, il s'avère ainsi que 2472 jours de maladie sur un total de 5143 en 2018 sont supportés par 8 collègues en maladie de longue durée. Il s'agit dans ces cas précis de périodes d'absence pour cause de maladie comprises entre 6 mois et un an ! Autrement dit, pratiquement la moitié (48%) du total des jours de maladie sont supportés par seulement 7% du personnel de la Zone de Police. En nous permettant une projection en faisant abstraction de ces malades, le taux d'absentéisme de la Zone se situerait à 9% ce qui resterait encore élevé par rapport à un taux de 5% en moyenne au niveau de la Belgique. A titre indicatif, nous avons repris dans le diagramme ci-dessus la proportion des malades selon leurs nombres de jours de maladie.

Enfin et en vue de brosser le tableau des perturbations consécutives aux absences pour cause de maladie, nous allons à présent prendre en considération le facteur de Bradford. Ce facteur met en effet davantage l'accent sur la fréquence des absences plutôt que sur la durée de celles-ci⁶. Et c'est précisément cette fréquence qui pose

des problèmes d'organisation pour l'employeur. Prenons à cet effet un exemple, pour un même nombre de jours de maladie dans le chef de 2 membres du personnel, il s'avère plus difficile de faire face en termes d'organisation à plusieurs petites périodes de maladie d'un même membre du personnel qu'à une seule longue période de maladie ! Nous pouvons constater également ici une amélioration significative de la situation. En effet avec un facteur de Bradford moyen de 3390 en 2018 contre 6448 en 2017, nous pouvons dire que la Zone de Police dans sa globalité a vu son fonctionnement moins perturbé de part les

Evolution du facteur de Bradford moyen



maladies de son personnel et ce d'un facteur de 47% !

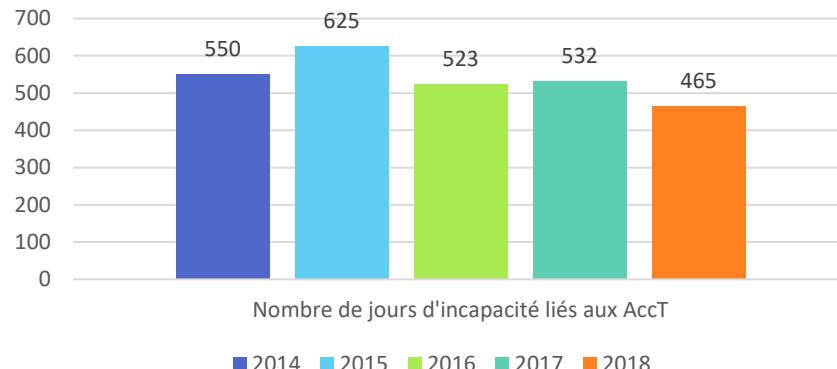
Cette évolution est en soi positive en termes de bien-être du personnel et d'un point de vue organisationnel pour la Zone de Police. Mais que tout ces chiffres ne nous fassent pas oublier le principal intéressé qui n'a jamais a priori choisi sa situation, à savoir notre collègue malade, car une organisation n'est rien sans son personnel !

⁶ Facteur de Bradford = $(\text{Nombre de périodes de maladie})^2 \times \text{Nombre de jours de maladie sur base annuelle}$

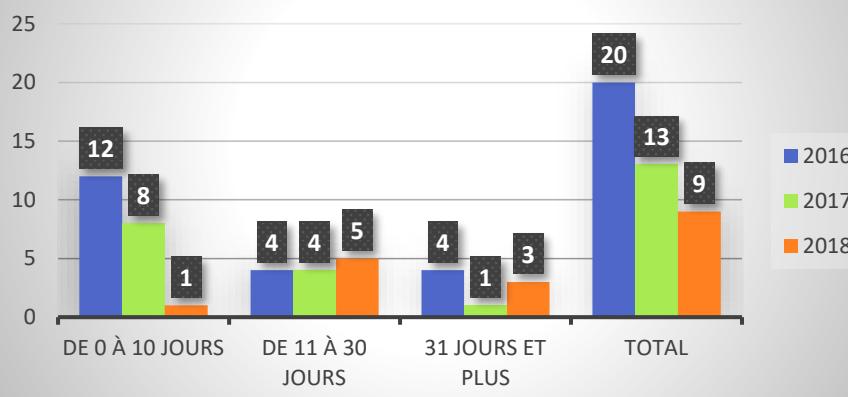
Attardons-nous maintenant sur une autre cause d'absentéisme à savoir les accidents du travail.

Comme nous le montre le diagramme ci-contre, le nombre de jours d'incapacité liés à cette problématique est au plus bas depuis 2014 avec 465 jours à déplorer en 2018 ! Et comparativement à 2017, cela représente une diminution de 12,6%.

Evolution des jours d'incapacité liés aux Acc du travail



Evolution des accidents du travail selon la durée des incapacités



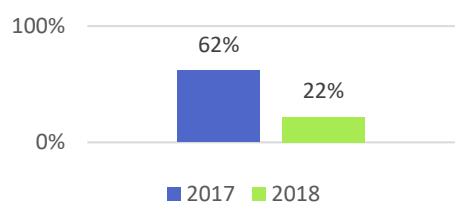
A cela, relevons encore que le nombre d'accidents à proprement dit est aussi en diminution avec 9 accidents en 2018 contre 13 en 2017.

Ces différentes considérations nous amènent à dire que la situation tend à s'améliorer et qu'il s'agit probablement aussi des résultats d'une politique de prévention qui porte certainement ses fruits !

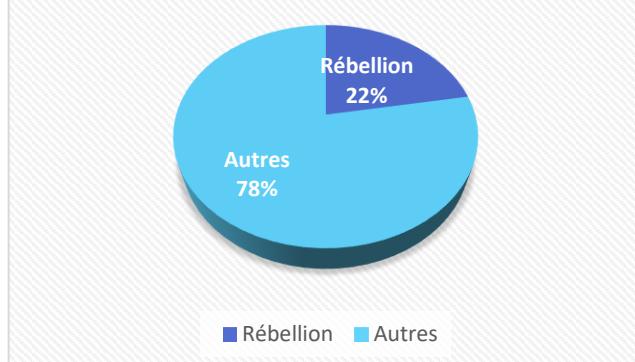
Par ailleurs, la mise en œuvre concrète de la GPI 48 en 2018 n'est certainement pas à sous-estimer en termes d'explication ! Du moins le graphique ci-contre tend à démontrer que les accidents du travail liés à des faits de rébellion ne représentent plus que 22% en 2018 !

Ces derniers représentaient 62% des accidents en 2017 !

Pourcentage des accidents du travail liés à une rébellion



Nombre d'AccT



Sur le sujet, nous renvoyons à nouveau nos chers lecteurs à un autre focus « GPI 48 » dans les pages suivantes.

La formation du Personnel

« FORMATION » du Personnel

Les chiffres 2018 :

62 membres du personnel opérationnel et administratif ont suivi en 2018 au minimum une formation dans différents domaines de connaissance pour un total de 1961 heures consacrée et investie à celles-ci

Maîtrise de la violence

- Recyclage des formateurs (48hrs – 6 MP)
- Un INP formé 'Spécialiste maîtrise de la violence et de la contrainte avec arme à feu - Full' (332hrs – 1 MP)
- Amélioration des techniques et compétences de base GPI 48 + Trainer (48hrs – 2 MP)
- Un INP formé 'Armement collectif – Culasse fermée – End user (24hrs)
- Passage à un nouveau système d'arme de police (160Hrs – 20 MP)
- Incidents avec des explosifs (4Hrs – 1 MP)
- Entrainement des policiers ➔ Voir notre 'FOCUS GPI48'

Gestion de l'information

- Formation 'Gestionnaire fonctionnel' (168Hrs – 1MP)
- Gestion d'enquête (84 Hrs – 2MP)
- COPPRA – End user (8hrs – 1 MP)
- Registre central des armes – Gestionnaire (14hrs – 1MP)
- I+ Belgium (16hrs – 2 MP)
- Protection des données – Registre (4Hrs – 1 MP)

Appui et gestion

- Connaissance de base du statut (8Hrs – 1MP)
- SharePoint BASICS for Data Officers (3hrs – 1MP)
- RIO3 (16hrs – 2 MP)
- Gestion d'un dossier disciplinaire (8hrs – 1 MP)
- Enquêteur préalable (8hrs – 1 MP)
- Equipier de 1^{ère} intervention – Formation ou recyclage des EPI (32hrs – 5MP)
- Gestion de l'agressivité en milieu professionnel (16rs – 2 MP)
- Premiers soins (8hrs – 1 MP)
- Utilisation de l'hélicoptère en milieu tactique (16hrs – 2 MP)
- Personne de référence en matière de discrimination et de délits de haine (16hrs – 1 MP)
- La psychologie au service des intervenants – Colloque (8hrs – 1MP)

Maintien de l'ordre

Hycap/Entrainement (128hrs -16 MP)

Situation d'urgence

Réseau de communication supradispatching (20hrs – 2 MP)

Police de la circulation

- Législation en matière de circulation routière – Remise à niveau (40hrs – 5 MP)
- Agent motocycliste (140hrs – 1MP)
- Drones – Intervenir en 1^{ère} ligne (16hrs – 2 MP)

Techno-prévention

- Formation continuée des conseillers (24Hrs – 3 MP)
- Un INP a suivi la formation 'Notions de base en technoprévention' (8Hrs)

Environnement (64hrs – 4 MP)

Techniques d'enquête

- Recours aux indicateurs (78hrs – 3 MP)
- 1 INP formé aux auditions TAM (116hrs – 1 MP)
- MPR : Les méthodes d'enquête Pénale (8Hrs – 2 MP)

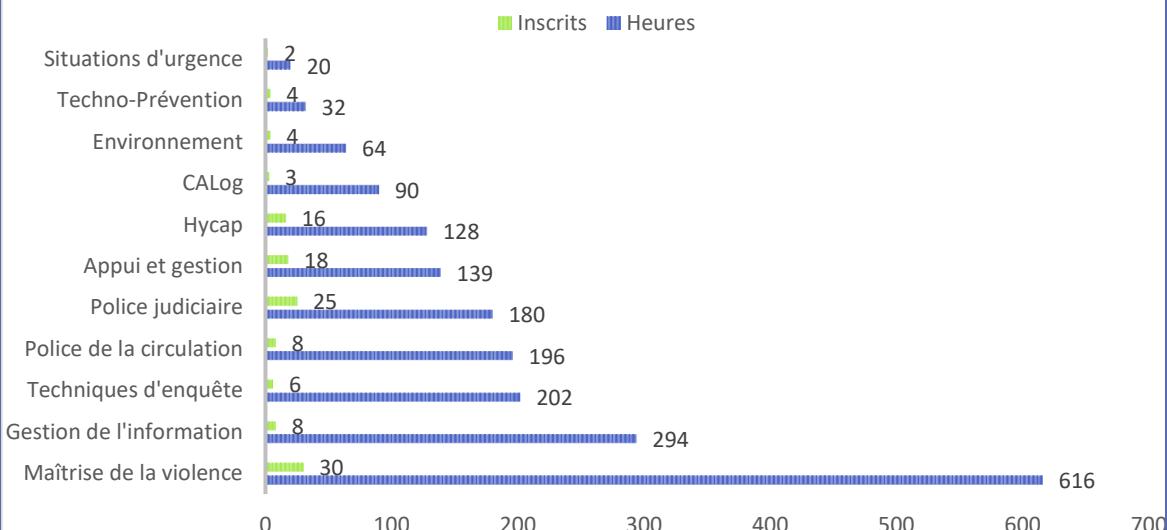
Police judiciaire

- La violence intrafamiliale (8hrs – 1 MP)
- Commerce ambulant (8hrs – 1MP)
- Droit social – Mise à niveau (16hrs – 2 MP)
- Introduction à la criminalité informatique et Médias sociaux (Se prémunir et traiter les plaintes (24hrs – 3MP)
- Drogues naturelles production illégale de cannabis (8hrs – 2 MP)
- Révision des procédés policiers primaires (40hrs – 5 MP)
- Droit pénal et lois spéciales (rafraîchissement) – (32hrs – 4 MP)
- Protection des indices matériels (CRIMIS) – (32hrs – 4 MP)
- ADN – Banque de données des personnes disparues (12hrs – 3 MP)

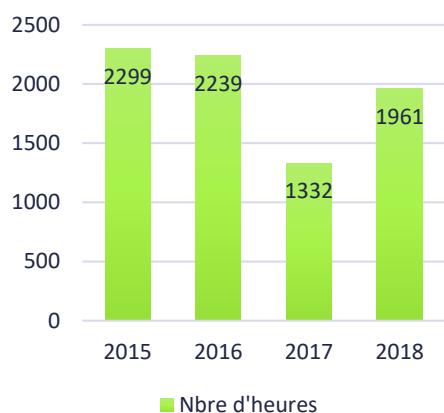
Formation certifiée CALog

- Utilisation avancée de Word (avancée) et Excell (base) (26hrs – 1MP)
 - Management et communication (40hrs – 1 MP)
- Premier soins et maladies transmissibles – Niveau D – (24hrs – 1 MP)

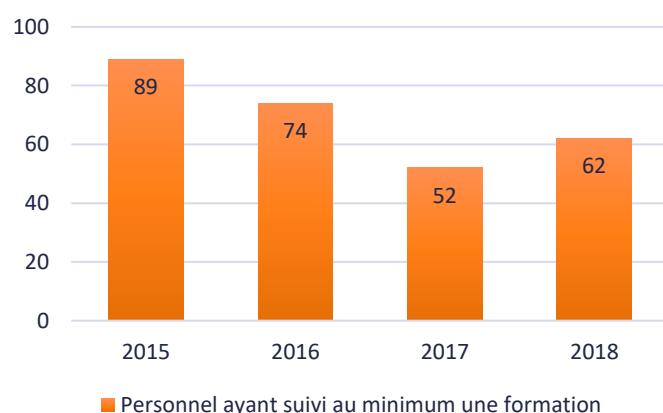
2018 : RÉPARTITION DES HEURES ET NOMBRE D'INSCRITS SELON LE DOMAINE DE FORMATION



Evolution du nombre d'heures de formation



Evolution du nombre de collègues ayant suivi au minimum une formation



La formation de notre personnel ... sans nul doute un investissement !

Focus – GPI48

La circulaire ministérielle GPI 48 du 17 mars 2006 relative à la formation et l'entraînement en maîtrise de la violence des membres du personnel (MP) du cadre opérationnel des services de police donne des directives afin « d'assurer le développement et l'amélioration constants des matières enseignées ainsi que leur uniformité et leur adéquation avec les besoins du terrain ».

Cette circulaire crée le concept de « maîtrise de la violence » qui désigne la science policière destinée à permettre au policier confronté à une situation de danger ou potentiellement dangereuse de pouvoir l'aborder et la contrôler avec un maximum de sécurité et de la résoudre de la manière la moins violente possible.

L'aptitude à gérer des situations de danger repose sur 4 piliers, à savoir :

- *La législation, la déontologie et les aptitudes psychosociales*
- *Les aptitudes physiques de contrainte sans arme à feu*
- *Les aptitudes physiques de contrainte avec arme à feu*
- *Les tactiques d'intervention policières*

Les membres du personnel sont entraînés à répondre à des situations de danger diverses orientées sur :

- *Le contrôle général d'une personne à pied*
- *Le contrôle d'une personne à bord ou à proximité d'un véhicule*
- *Le contrôle d'une personne à l'intérieur ou aux abords d'un bâtiment*
- *L'intervention sur un différend entre deux ou plusieurs personnes*
- *Les autres situations d'intervention policière*

La formation continuée des membres du personnel doit permettre d'éviter une perte des connaissances de base et/ou de les remettre à niveau. Les normes d'entraînement annuelles ont été fixées par le ministre à un minimum de quatre sessions dont une consacrée à l'évaluation, toutes réparties à intervalles réguliers. Une session d'entraînement compte, par personne, au minimum quatre périodes de cours. La session d'évaluation est quant à elle limitée au temps nécessaire à son déroulement.

La formation dite « GPI48 » est d'une importance capitale. Elle permet de doter les membres du personnel de techniques visant à intervenir de manière proportionnée et opportune lors des diverses situations auxquelles ils peuvent être confrontés au cours de leurs prestations. Elle a également un impact non négligeable dans les conséquences des accidents de travail en limitant les effets néfastes d'une rébellion notamment. Dans cette optique, elle fait l'objet d'un suivi étroit par le coordinateur « Maîtrise de la violence », l'INPP Amaury Decrolier.

Notons que pour 2018, la Zone de police dispose de 8 spécialistes (2 INPP et 6 INP), dont 2 'full', 5 avec arme et 1 sans arme. Le moniteur sans arme doit encore aller au cours spécialiste avec arme.

Si la circulaire prévoit que les séances de formation doivent durer minimum 4 périodes de cours, la formation est organisée par journée complète au sein de notre zone de police. Ainsi chaque séance a une durée de 8 heures, soit le double des normes prévues.

En terme, de résultats :

- ✚ Tous les MP ayant 1 séance GPI prévue sont en ordre, sauf exception ;
- ✚ La majorité des MP devant faire 4 séances sont en ordre, sauf cas particuliers d'absence de longue durée pour maladie et exemptions partielles ;
- ✚ Dans le cadre de l'évaluation :
 - ✚ 4 MP n'ont pu être évalués et seront reconvoqués en janvier 2019
 - ✚ 3 MP ont raté l'évaluation 1 ou 2 fois et seront reconvoqués en janvier 2019

En 2018, la Zone de Police a organisé, en collaboration avec la Police Fédérale, l'inspection bisannuelle des armes de service afin de s'assurer du bon fonctionnement technique de celles-ci.

Les mouvements du Personnel

Des arrivées ...

A travers les différents cycles de mobilité, nous avons accueilli en 2018 ... 8 nouveaux collègues :

- Les inspecteurs Quentin EVRARD (SIPL), Chloé BALDO (SIPL), Manuel REBOLO - JIMENEZ (SIPL), Dorothée CHUDZICKI (SAAP), Damien ZARETTI (SPQ)
- L'inspecteur principal Didier VANDERBERKEN (SER)
- Madame Letizia LATIRRACA (Consultant), Patrick MIESEN (Assistant) au Bureau de la Logistique (Direction des Ressources)

Par ailleurs, notons aussi l'engagement de 3 personnes en article 60 à savoir Mesdames Louisa RIZZO (technicienne de surface/logistique), Zaynab EL GORFTI (préposée 'Accueil') et Monsieur Damien DESEMBERG (ouvrier/logistique)

Bienvenue à eux.

Des départs ...

... 4 collègues sont partis voguer sous d'autres cieux, à savoir :

- L'inspecteur Alain MEUREE du SARC
- L'inspecteur principal Eric HENRY du SPQ
- Madame Laurence BASTIN (Consultant) de la Direction des Ressources
- Monsieur Eric VUERINGS (Assistant) du Bureau de la Logistique (D.R.)

... et bien évidemment le Commissaire Lucien BAUDSON qui est parti à la pension le 1^{er} octobre 2018 !

Des glissements internes

...

Il s'agit en l'occurrence de mutations faisant suite à des appels à candidature en interne ou encore pour des raisons de service ...

Ainsi, l'inspecteur Jonathan DI GIANDOMENICO est passé du SIPL au SPQ Fontaine tandis que simultanément l'inspecteur Fanny ROSIER a effectué le chemin inverse.

Pour sa part, mais cette fois-ci dans le cadre d'une mobilité, le commissaire Philippe SINON a quitté la direction du SIPL du fait de sa désignation en tant que nouveau responsable du SER de la Zone de Police.

... et une pensée pour notre collègue, l'inspecteur Didier STURBOIS, décédé le 06 juin 2018

Logistique ... ICT ... Finances ... FOCUS

Un budget 2018 d'un montant total de 10.767.740,44€ au service ordinaire et de 415.500€ à l'extraordinaire !

Depuis plusieurs années, la zone de police gère son budget en bon père de famille. Elle tient ses engagements : elle travaille en concertation avec les communes et ses partenaires (CRAC, tutelle), stabilise ses dotations, analyse son budget de manière annuelle en détaillant tous les frais de personnel et de fonctionnement, procède à des exercices de vérification budgétaire, propose des modifications budgétaires sans majoration des dotations communales, ... Grâce à ce travail régulier et précis, elle a la chance de pouvoir compter sur un collège de police à l'écoute de ses besoins.



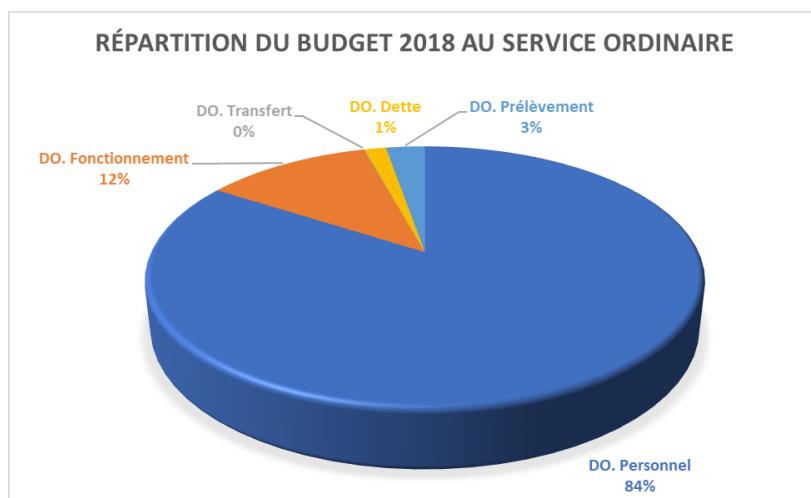
En 2018, le montant du budget de la zone de police, au service ordinaire, s'élevait à 10.767.740,44 € !

Au service ordinaire ...

Le service ordinaire reprend tous les frais liés au fonctionnement général de la zone de police à savoir :

- ⊕ Les traitements du personnel, inconvénients (heures de WE – de nuit – supplémentaires)
- ⊕ Les frais liés à l'entretien des infrastructures (électricité, gaz, eau, entretien et réparations diverses)
- ⊕ Les frais liés à l'activité policière (location de véhicules d'intervention et d'appui, frais de carburant, ...)
- ⊕ Les assurances diverses (assurance loi, RC bloc, assurance des véhicules, ...)
- ⊕ Et enfin pour terminer le paiement de nos dettes, c'est-à-dire le remboursement des emprunts contractés pour les acquisitions des années antérieures.

Sv ordinaire	Recettes	Dépenses
Années antérieures	448.362,02 €	546.441,62 €
Exercice propre		
RO. Prestations	113.450,00 €	
RO. Transfert	10.125.510,71 €	
RO .Dette	80.417,71 €	
DO. Personnel		8.600.597,47 €
DO. Fonctionnement		1.183.257,21 €
DO. Transfert		7.000,00 €
DO. Dette		153.240,32 €
DO. Prélèvement		277.203,82 €
Total	<u>10.767.740,44 €</u>	<u>10.767.740,44 €</u>



Comme le tableau ci-contre vous le démontre, les frais liés aux dépenses de personnel représentent une grande partie de notre budget, soit 84 % de celui-ci. Ceci est assez logique puisqu'il s'agit de payer la masse salariale (au brut) de 129 membres du personnel.

Les dépenses de fonctionnement représentent 12 % du budget. Outre les frais généraux repris au-dessus, la zone a procédé à quelques acquisitions générales

telles que des tenues de fonction pour les ouvriers, les techniciennes de surface, les moniteurs tir, mais aussi l'acquisition de munitions d'entraînement via un marché conjoint avec l'Académie de Police de Jurbise.

En 2018, il a également été temps de renouveler certains contrats de la zone de police à savoir les marchés pluriannuels relatifs à l'entretien et la réparation des climatisations des HP, la réparation vitrages véhicules de service et l'entretien et la réparation du parc automobile (véhicules + motos).

Au service extraordinaire ...

Mais à côté du service ordinaire qui traite du fonctionnement général de la zone de police, la zone avait prévu d'investir pour un montant de 415.500 €.

Sv Extraordinaire	Recettes	Dépenses
Années Antérieures		
RE Prélèvement	126.000,00 €	
RE. Investissement	1.000,00 €	
RE. Dettes	288.500,00 €	
DE Investissement		414.500,00 €
DE prélèvement		1.000,00 €
Total	415.500,00 €	415.500,00 €

Ce montant conséquent nous a permis de procéder notamment à quelques acquisitions importantes, à savoir :

⊕ Aménagement de bâtiments :

- ✓ Placement d'un garde-corps pour une sortie de secours de l'Hôtel de Police (HP) de Courcelles ;
- ✓ Placement de films opacifiants aux fenêtres du rez-de-chaussée de l'HP de Fontaine l'Evêque afin de protéger les membres du personnel contre les regards extérieurs ;
- ✓ Placement d'une porte coupe-feu dans le grenier et d'aimants électromagnétiques à certaines portes de l'HP de FLE (conformément au rapport de visite des pompiers).

⊕ Achat de mobilier :

- ✓ Acquisition d'armoires de stockage et de chaises de bureau.

⊕ Achat en matériel informatique

- ✓ Remplacement des serveurs permettant notamment le travail ISLP mobile ;
- ✓ Remplacement PC Divers + phase 2 BSD et acquisition de tablettes numériques ;
- ✓ Recours à l'application MERCURE sous version serveur ;
- ✓ Remplacement du central téléphonique ;
- ✓ Remplacement de GSM de service.



⊕ Achat matériel opérationnel / de fonction

- ✓ Achat d'une dizaine d'armes de poing (Glock 19) ;
- ✓ Dotation générale de gants anti-coupe pour tout le personnel opérationnel ;
- ✓ Acquisition de quelques gilets pare-balles.

⊕ Achat de machine et de matériel d'équipement et d'exploitation

- ✓ Acquisition d'un nouvel ETT pour le SARC ;
- ✓ Acquisition de casques électroniques pour les moniteurs tir ;
- ✓ Matériel d'investigation pour le SER : jumelles, détecteur de faux billets, loupe.

⊕ Achat de véhicules de police / matériel charroi

- ✓ Acquisition de nouveaux feux bleu pour l'ensemble des Veh banalisés ;
- ✓ Veh strippé pour le Service Proximité et pour le SARC.



Un nouveau comptable spécial ...

Après avoir aidé la zone de police à retrouver des bases un peu plus saines depuis son entrée en fonction en 2013, notre comptable spécial, Monsieur Jean-Marc Boudry a remis sa démission au collège de police et a pris congé au 30/06/18. Tout au long de son mandat, il a pu compter sur un travail précis, opéré dans l'ombre, de Monsieur Joël Fontaine, comptable interne de la zone.

Par suite d'une opportunité professionnelle, Monsieur Joël Fontaine a sollicité un congé pour convenances personnelles et travaille à présent au service finances de l'administration communale de Courcelles.

S'il n'est plus employé par la zone, il continue à s'investir pour nous puisqu'il a repris les fonctions de comptable spécial au 1^{er} juillet 2018 et assure, en collaboration avec Madame Letizia Lattoraca, nouvelle comptable interne, un suivi comptable pointilleux.

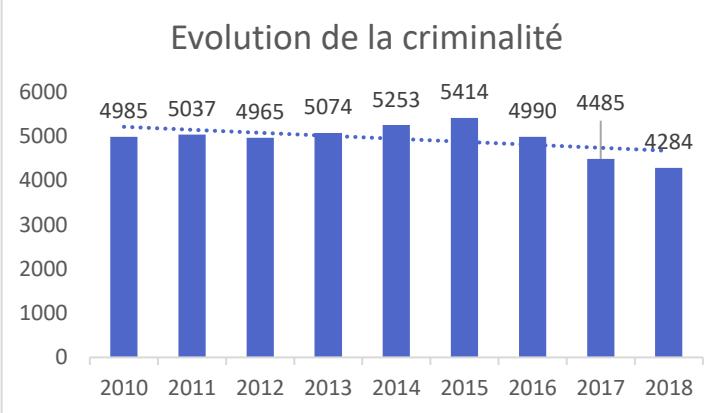


Plan Zonal de Sécurité 2014 – 2019

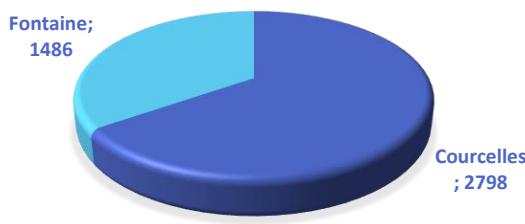
Evolution de la Criminalité sur la Zone de Police

Le dernier baromètre⁷ de la criminalité semble nous indiquer actuellement une diminution de la criminalité générale. Avec 4284 faits judiciaires enregistrés en 2018 contre 4485 en 2017, cette régression est de l'ordre de 4.5%.

Mais comme nous le faisons chaque année, rappelons toutefois que cette diminution⁸ s'avérera cette fois-ci plutôt un statu quo par rapport à l'année 2017 et ce étant donné un encodage des procès-verbaux 2018 qui n'est pas terminé à l'heure d'écrire ces lignes ! Enfin, notons encore qu'il n'y a pas de différences significatives⁹ à relever au niveau des deux entités de la Zone de Police à cette tendance.



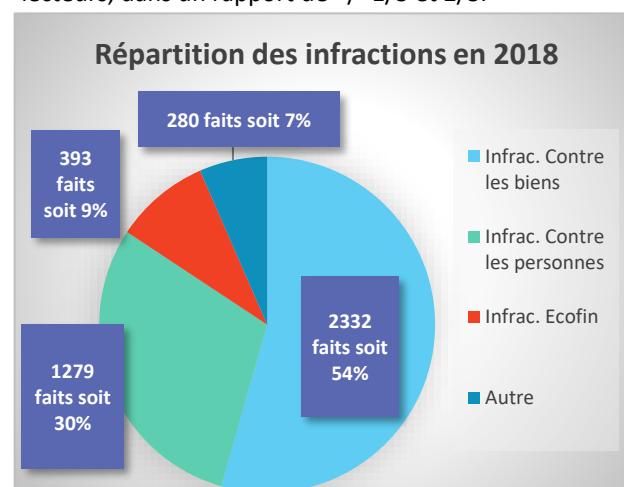
RÉPARTITION DES FAITS PAR ENTITÉ EN 2018



La répartition des faits reprise dans le graphique ci-contre indique que les infractions contre les biens avec 54% est la catégorie de délits la plus représentée suivie des infractions contre les personnes (30%).

La diminution de la criminalité de manière générale se répercute dans les différentes catégories de délits hormis les infractions 'Ecofin' qui sont en augmentation de 4,5%. A ce propos, cette tendance est due avant tout à une forte progression des faits de fraude (+30% avec 226 faits en 2018) tels que l'escroquerie (+47% avec 106 faits) ou encore l'abus de confiance et les infractions apparentées (+33% avec 57 faits). Nous attirons l'attention que nous ne parlons pas ici des fraudes informatiques à la carte bancaire qui sont quant à elles en diminution.¹⁰

Par ailleurs et bien que la catégorie des infractions contre les biens semble pour l'instant en légère diminution (-3.9%), il n'en est pas de même de la sous-catégorie 'Dégradation de la propriété' avec 517 faits enregistrés contre 486 en 2017 et donc une augmentation de +6%. Ce qui nous amène à une problématique qui touche particulièrement la Zone de Police des Trieux à savoir les incendies volontaires.



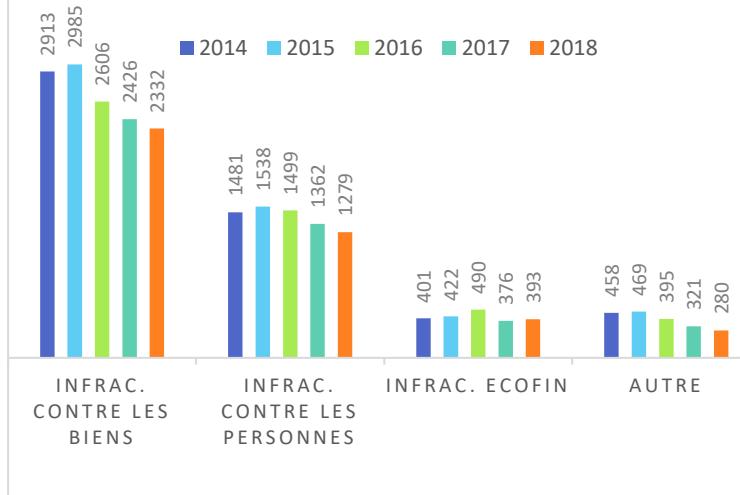
⁷ Baromètre de criminalité 2016-2019 (date de clôture : 22/03/2019)

⁸ Une diminution de l'ordre de 1% en 2018 comparativement à 2017

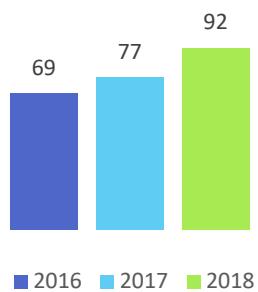
⁹ Courcelles : - 4.4% par rapport à 2017 – Fontaine l'Evêque : - 4.6% par rapport à 2017

¹⁰ Fraude informatique : 122 faits enregistrés en 2018 contre 142 en 2017 soit une diminution de 14%

TENDANCES PAR TYPE D'INFRACTION



Incendie volontaire - Evolution



Ceux-ci sont en augmentation constante depuis 2016. Nous avons enregistré 92 faits de ce type en 2018 contre 77 l'année précédente soit pratiquement +20% ; il s'agit en l'occurrence et principalement d'incendies de voiture !

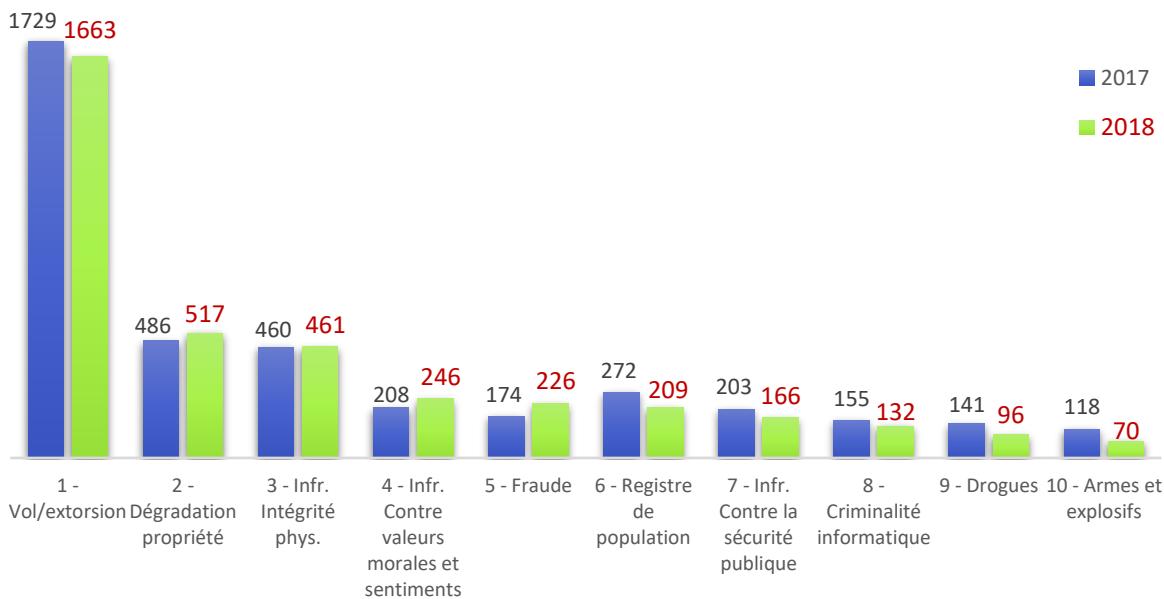
Dans la catégorie 'Infractions contre les personnes', relevons que les faits de harcèlement sont en progression de +24% avec 149 faits enregistrés en 2018 contre 120 en 2017.

Les faits d'ivresse publique dans la catégorie 'Autre' connaissent une forte progression également avec 62 faits en 2018 contre 41 en 2017 soit +51% !

Afin d'offrir une autre perspective de la criminalité au niveau de la Zone de Police, le tableau ci-dessous reprend les dix catégories de faits les plus enregistrés sur la Zone de Police des Trieux en 2018 ainsi que leur évolution par rapport à 2017.

Notons à titre de comparaison, une grande similitude avec le même type de classement établi à l'échelon national mais qui se limite pour sa part à un « Top 5 des infractions ». En effet la seule distinction a trait à la problématique des stupéfiants qui occupe une 4^{ème} position au niveau national alors que cette place au niveau de la Zone de Police est occupée par les infractions contre les valeurs morales dont le harcèlement. Les faits de 'drogue', dont la tendance est par ailleurs à la baisse, occupe la 9^{ème} position dans l'ordre d'importance de ce classement et ce, avec 96 faits en 2018 soit à peine 2.2% de la criminalité totale enregistrée sur la Zone de Police !

Evolution du top 10 des catégories de faits les plus enregistrées sur la ZP



Priorité « Délinquance Urbaine »

Situation

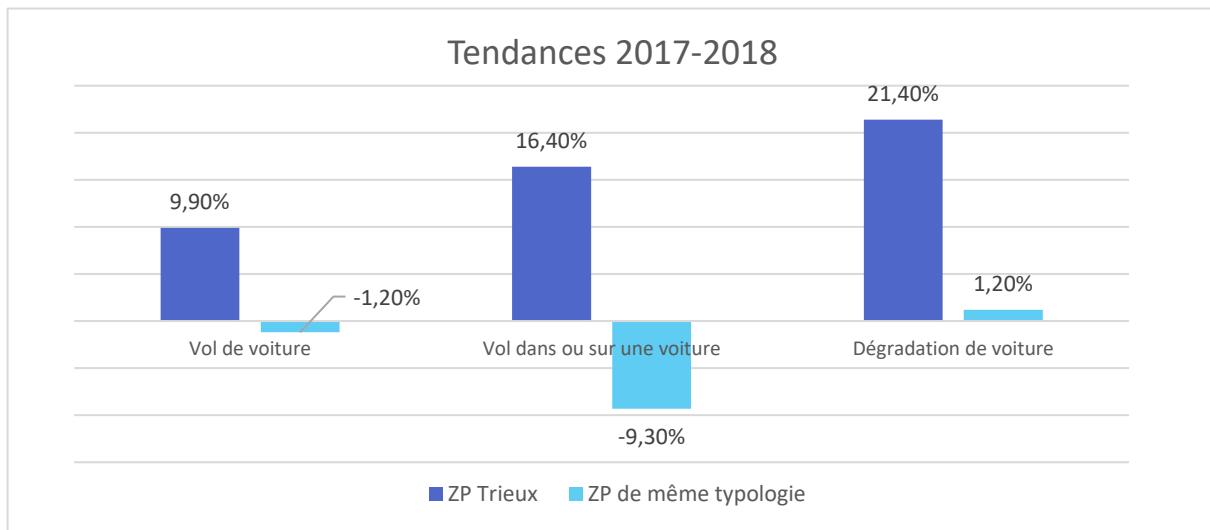
Afin de brosser une image de la délinquance urbaine au niveau de la Zone de Police des Trieux, nous allons considérer un ensemble de faits dont le dénominateur commun est l'espace public. Notons que la nature de certains faits est susceptible de générer un sentiment d'insécurité au sein de la population lorsque ces faits ont notamment tendance à se répéter et ce d'autant plus quand cette répétition se concentre sur un quartier voire sur une rue ! Mais voyons à présent les tendances en la matière et ce, sans pour autant prétendre à un quelconque critère d'exhaustivité.



Envisageons par exemple le « Top 3 » des catégories de faits les plus enregistrés sur notre Zone de Police dont nous avons fait état précédemment (Cf. page 20) et examinons-en la part de ceux qui s'y déroulent sur la voie publique¹¹. Nous constatons alors que 34% des faits de 'Vol et extorsion', 52% des faits de 'Dégradation de la propriété' et 40% des 'Infrctions contre l'intégrité physique' ont lieu sur la voie publique/parking. Aucune évolution significative n'est à relever sur les trois dernières années. Sans grande surprise, la voie publique ou ce qui s'y apparaîte est propice à leur manifestation.

Par ailleurs, les moyens de transport sont régulièrement l'objet de faits relevant d'une certaine forme de délinquance urbaine. Il en est ainsi des vols

de/dans voiture ainsi que leurs dégradations, y compris les incendies de véhicule. A ce propos, les chiffres du baromètre de la criminalité indiquent des tendances préoccupantes ; au vu bien évidemment de leur augmentation relativement élevée en 2018 comparativement à 2017 mais également par rapport au constat qui est fait de ces évolutions dans des zones de police de même catégorie que la nôtre ! Ces faits étant alors soit en régression ou du moins stable comme le montre le diagramme ci-dessous.



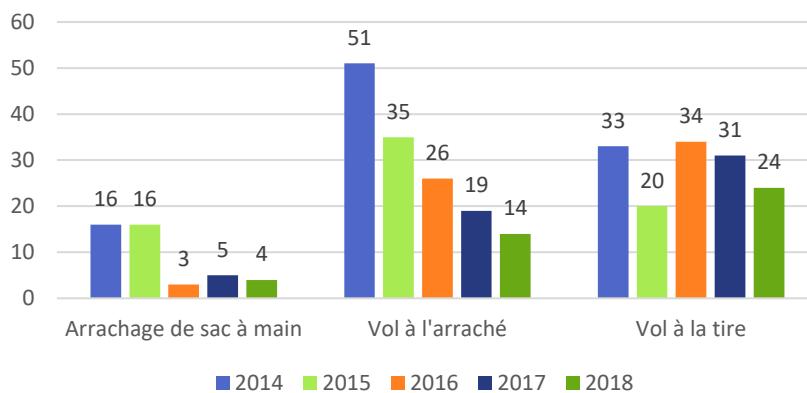
¹¹ Y inclus les parkings

La voie publique est régulièrement aussi le théâtre de violences entre personnes et qui peut être à l'origine d'un sentiment d'insécurité. Comme le montre le diagramme ci-contre, les faits de violences physiques présentent une tendance à la baisse de l'ordre - 9% avec 165 faits enregistrés en 2018. Les vols commis avec des violences ont diminué également et ce de 25%. Par contre, les violences psychiques dont relèvent des faits comme les menaces, les insultes, le harcèlement, ... sont en augmentation avec 130 faits en 2018 contre 119 une année auparavant soit une progression de +9%.

Violences sur la voie publique



Autres types de vols ...

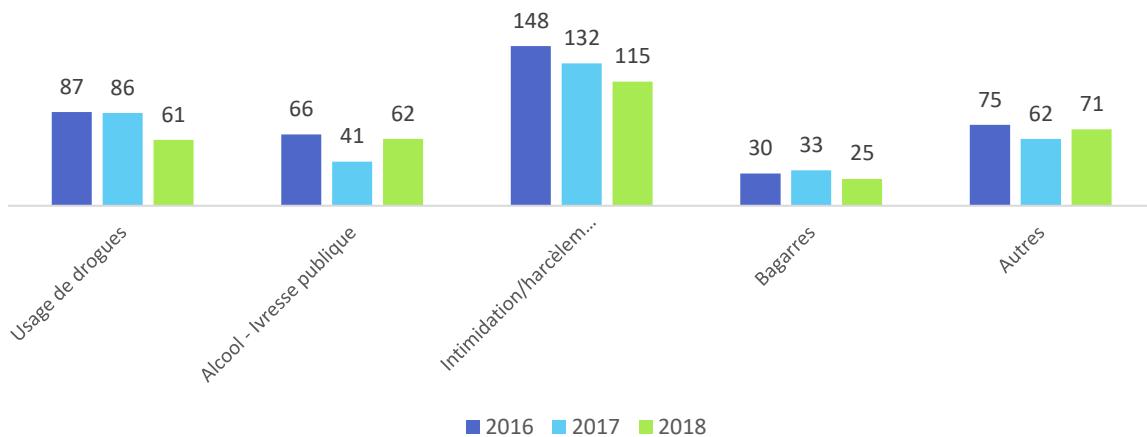


Le graphique suivant expose la situation pour des types de vol qui ont lieu pour la plupart, si pas sur la voie publique, tout au moins dans l'espace public. Ils sont tous en régression !

Enfin terminons cet état des lieux par un dernier diagramme présentant l'évolution de divers comportements considérés comme 'dérangeants'. Il s'agit de faits tels qu'une consommation de stupéfiant

dans l'espace public ou encore la problématique des ivresses publiques, les bagarres, les intimidations, ...

Evolution de comportements dits "dérangeants"



Délinquance Urbaine - Nos activités en 2018

PLAN D'ACTIONS 2018

« DELINQUANCE URBAINE »

QUOI ?

Un ensemble d'activités déclinées selon 3 orientations et visant à lutter contre la délinquance urbaine et le sentiment d'insécurité qu'elle génère :

- ➔ Suivi des bandes de jeunes dans les quartiers et lieux de rassemblements identifiés comme source de nuisance et d'insécurité
- ➔ Suivi des établissements problématiques en termes de nuisance comme les débits de boissons, magasins de nuit, ... et ce en collaboration avec nos partenaires privilégiés
- ➔ Suivi des « infos stups » en vue de lutter contre les marchés locaux des stupéfiants et les consommations problématiques

...

UN INDICATEUR ?

Comme nous l'avons vu lors de notre « tentative » d'analyser la situation en termes de délinquance urbaine au niveau de la Zone de Police, ce phénomène n'est pas commode à appréhender. En effet, le champ des faits pouvant relever de la délinquance est multiple bien qu'ils aient un dénominateur commun à savoir l'espace public !

Nous renvoyons donc le lecteur à l'analyse de la situation qui a été faite précédemment sur l'évolution de certains faits dans l'espace public.

...

COMMENT ?

- ➔ Par une présence sur le terrain aux lieux et endroits ciblés (patrouilles, contrôles, ...)
- ➔ A travers des actions guidées par une exploitation de diverses sources d'informations (agents de quartier, doléances de riverain, RIR, PLP41, ...)
- ➔ Par une analyse spatio-temporelle régulière de la criminalité au niveau de la Zone de Police
- ➔ A travers une collaboration avec certains partenaires privilégiés tels que les différents services d'inspection (ONSS, AFSCA, ...), la Police Fédérale et autres Zones de Police.

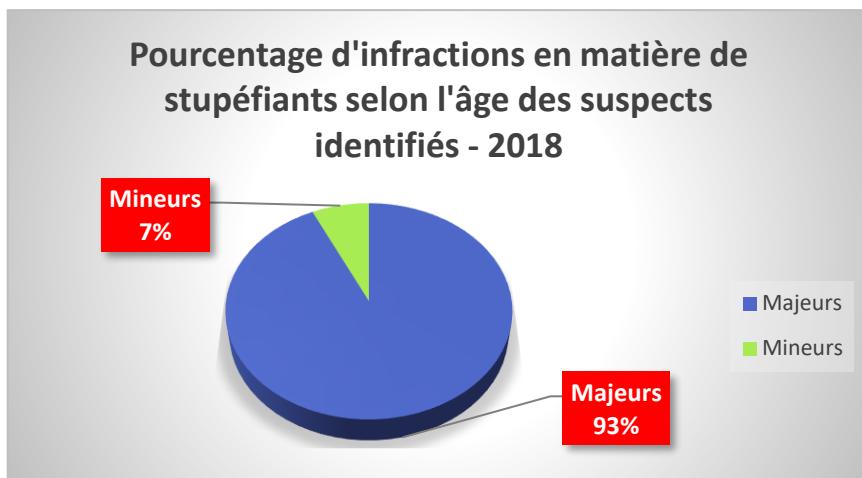
Accent sur la surveillance ciblée des bandes de jeunes ...

Patrouilles et contrôles des quartiers dits « sensibles », suivi des doléances de la population, analyse spatio-temporelle de la criminalité, collaboration avec nos partenaires de la PLP 41, ...

PLP 41 ... Il s'agit d'une directive ministérielle mise en œuvre au sein de la Zone de Police en 2016. Elle vise notamment l'échange d'informations dans le cadre de la délinquance juvénile entre le Parquet, la Police et les Ets scolaires (principalement du secondaire).

Il est important de préciser au lecteur que le terme « bandes de jeunes » dont nous faisons état dans nos plans d'actions doit être pris au sens large. C'est-à-dire que nous ne désignons pas seulement les mineurs d'âge stricto sensu mais également les jeunes adultes. Même si la directive ministérielle PLP 41 ne vise pour sa part que les mineurs.

Il faut se garder d'établir trop vite une généralité et tomber dans le travers des amalgames que la délinquance urbaine que nous tentons de contenir n'est le fait que de mineurs d'âge. Les exemples que nous reprenons pour illustrer nos activités en sont une illustration et la proportion de suspects mineurs dans les faits de drogues par exemple, en est une autre !



Dans le cadre de la PLP 41, nos services en 2018 ont été sollicités à deux reprises par des établissements scolaires pour de possibles trafics de produits stupéfiants en leur sein voire aux abords.

Mais revenons sur le climat d'insécurité que certaines bandes de jeunes peuvent générer au sein de la population. Il en fût ainsi à Forchies-la-Marche où un petit groupe d'individus terrorisaient les habitants par différents comportements et faits. Les mêmes noms revenaient régulièrement pour désigner cette bande que ce soit à travers les doléances de citoyens ou encore les demandes d'intervention de nos services. Il s'est avéré finalement que les individus en cause se trouvaient à la tête d'un important trafic de produits stupéfiants comme relaté dans le communiqué de presse de l'époque.



Zone de Police des Trieux : 40 policiers ont démantelé une association criminelle exerçant dans le trafic de cocaïne et cannabis.

Tous les services de la Zone de Police des Trieux ont été engagés. Avec l'appui fourni par le GSA et le SAS respectivement des Zones de Police de Charleroi et Châtelet, les maîtres-chiens drogue, des renforts de la police fédérale... ce sont près de 40 personnes qui ont participé à l'opération de ce 31 mai 2018.

L'intervention s'est déroulée dans le cadre d'un dossier, instruit par un Juge d'Instruction de Charleroi, pour association criminelle, trafic et vente de stupéfiants.

Au cours de l'opération, 4 personnes ont été privées de liberté dont 3 placées sous mandat d'arrêt et une autre, du fait de sa minorité, placée en IPPJ par le Juge de la Jeunesse.

Mais les enquêteurs du SER de la Zone de Police des Trieux, à la base de ce dossier, ont aussi saisi une certaine quantité de drogue, de même que 4 voitures, une moto ainsi qu'une somme de 3000 euros et ce au cours de 8 perquisitions simultanées.

Actions envers les établissements problématiques ...

Opération de contrôles avec nos partenaires, ...



vue d'un contrôle de qualité. Une fermeture des commerces a par ailleurs été ordonnées par l'autorité judiciaire.

Toujours dans le cadre de cette collaboration avec nos partenaires des différents services de l'inspection, relevons encore qu'en 2018 en ce qui concerne la Zone de Police des Trieux, il a été procédé aussi à la fermeture d'un Car-Wash et de deux établissements dans le secteur de l'HORECA. Un contrôle « TAXIS » a donné lieu pour sa part à la saisie de plusieurs véhicules.

Suivi des infos douces en matière de stupéfiants, ... et démantèlement des marchés locaux de stupéfiants

Enquêtes, opérations 'coups de poing', sensibilisation, prévention, ...



En date du 04/10/2018, une opération dans le « commerce de la cigarette électronique » a été réalisée par notre Zone de Police. En tout, 10 policiers avec l'appui de l'agence des médicaments, de l'AFSCA et de l'ONEM ont procédé au contrôle de deux magasins proposant à la vente des produits à base de cannabidiol (CBD). Il s'agit d'un composant non psychotrope du cannabis ; sa vente est autorisée si le taux de THC¹² présent n'est pas supérieur à 2% et pour autant d'être en possession de toutes les autorisations requises. A cette occasion, plusieurs kilos de produit contenant du CBD ont été saisis en

Le plan national de sécurité 2016-2019 précise que le marché local des stupéfiants relève principalement de la compétence des services de police locale. Pour la Zone de Police des Trieux et principalement à travers l'exploitation de rapports d'information par notre Service Enquêtes et Recherches (SER), nous avons mis à jour approximativement une vingtaine de trafics de matières stupéfiantes. Pas moins de cinq plantations de cannabis ont été démantelées dont certaines peuvent être qualifiées de production professionnelle. Précisons aussi que le Service Action Roulage et Criminalité (SARC) par ses actions 'coups de poing' effectuées directement sur des lieux de consommation et de petites ventes a largement contribué à mettre à mal certaines filières de ventes de stupéfiants. L'objectif visé par ce service est de limiter les investigations pour obtenir rapidement des résultats.

Par production professionnelle et commerciale de cannabis, on entend :

- La culture sans autorisation d'au moins 50 plantes de cannabis en vue du commerce, de la distribution et/ou de l'exportation des plantes, de parties de plantes, ou des récoltes
- La culture sans autorisation des boutures de cannabis
- Le fait de sciemment mettre à disposition ou aménager un local en vue de la culture et/ou la fourniture des matériaux, savoir-faire et autres équipements nécessaires, en ce compris les semences ou les boutures

¹² THC pour tétrahydrocannabinol. Il s'agit d'un composé du cannabis au propriété psychotrope. Tout produit contenant plus de 2% de THC est considéré en Belgique comme produit stupéfiant et donc interdit.



Opération 'flagrant délit' par le SARC de la Police des Trieux. Un dealer en récidive sous les verrous !

Une opération menée ce 18 octobre par le SARC (Service Actions Roulage et Criminalité) a permis l'arrestation d'une personne s'adonnant à la vente de cannabis. A vrai dire, l'intéressé n'était pas à son coup d'essai, ayant déjà fait l'objet fin 2017 d'une inculpation pour ce même type de faits !

Et l'observation mise en place a permis très vite de confirmer les informations selon lesquelles notre 'négociant en herbes' avaient repris ses activités illicites. En effet, la vente des stupéfiants se faisant à partir de l'habitation de ce dernier, le va et vient de véhicules ne pouvait qu'éveiller les soupçons !

La suite des événements est classique ... interception d'un client en possession de 3 pacsons de marijuana, perquisition en flagrant délit, interpellation du dealer, découverte de matières stupéfiantes. Sur ce dernier point, relevons la saisie de 25 pacsons de marijuana (100 grammes), 2 pacsons de résine de cannabis (17 grammes), 15 'joints', plusieurs GSM ainsi que l'identification de plusieurs clients.

Notre suspect quant à lui est en aveux de ce nouveau trafic qui selon ses dires a repris en janvier 2018 ; le revenu des ventes étant destiné à satisfaire en partie sa propre toxicomanie. Dans le cadre de l'instruction ouverte à son encontre, l'intéressé a été placé sous mandat d'arrêt et incarcéré.



SARC

**47 PV initiaux
dans le cadre des
stupéfiants'
dont : 12 pour des
ventes et 35 pour
des détentions**

Saisies de :

742g de cannabis

228g d'héroïne

45g de cocaïne



Démantèlement d'un trafic d'héroïne par la Police des Trieux. Les auteurs opéraient à partir d'un terril situé à Fontaine l'Evêque !

Une opération menée ce 24 octobre par le Service Enquête et Recherches de la Zone de Police des Trieux (Courcelles – Fontaine l'Evêque) a permis de mettre un terme à un important trafic d'héroïne. Il s'agit en l'occurrence de l'aboutissement de plusieurs mois d'enquêtes, d'observations, d'écoutes téléphoniques qui ont confirmé l'existence d'une véritable association s'adonnant à un trafic de stupéfiants. Les ventes s'opéraient notamment à partir d'un terril situé sur Fontaine l'Evêque.

L'opération à proprement dit a nécessité l'engagement de pratiquement 30 policiers dont la section SAS (Section d'Assistance Spécialisée) de la Zone de Police Châtelet/Aiseau-Presles/ Farceniennes, son chien 'Stup' ainsi que 2 maîtres-chiens 'Stup' de la Police Fédérale. Les différents services de la Zone de Police des Trieux ont contribué à la réussite de cette opération. Notons encore en amont les observations menées par le POSA. Au total, ce n'est pas moins de 4 perquisitions simultanées dont certaines sur l'entité de Chapelle-lez-Herlaimont, qui ont donné lieu à la découverte de 2 plantations de cannabis (soit 350 plants), 180 grammes d'héroïne, une somme de plus de 13000 euros, une arme à feu, mais aussi en moindre quantité de la cocaïne (8 grammes) et de la marijuana (22 grammes). A cela s'ajoute la saisie de 2 véhicules.

Dans le cadre de ces faits, 6 personnes dont 4 en séjour illégal ont été arrêtées et présentées à un Juge d'Instruction. Parmi celles-ci, 5 ont été placées sous mandats d'arrêts et incarcérées et une relaxée sous conditions.

Par ailleurs, la Note-cadre de Sécurité intégrale 2016-2019 (NCSI) fait référence à une politique intégrale et intégrée en matière de drogues. Ce qui concrètement signifie qu'à côté d'une approche pénale, les assuétudes aux drogues doivent être considérées comme un problème de santé publique. La prévention, la détection et l'intervention précoces, la limitation des dommages, l'assistance, le suivi et l'intégration sociale sont des piliers essentiels de la politique en matière de drogues. Au niveau de la Zone de Police, notre volet prévention se focalise sur une sensibilisation des publics-cibles à savoir bien évidemment les personnes dépendantes en rappelant les offres de service existantes en matière d'aide aux toxicomanes mais également le monde enseignant et ce, comme nous avons parlé précédemment, à travers la mise en œuvre de la directive PLP 41.



**INFOR
DROGUES**
UNE AUTRE ÉCOUTE



**La Zone de Police des Trieux vous informe :
Problèmes de drogues (dépendance ou autres), n'oubliez pas que des associations existent pour vous venir en aide !**

La rédaction de cet article trouve son origine dans un constat. La Zone de Police des Trieux semble au cours de ces dernières années faire face à une augmentation constante de faits liés à l'usage, la vente voire même la production de drogues ! Même si cette situation n'est pas l'apanage de notre Zone de Police et qu'elle peut s'expliquer par une plus grande activité des services de police en vue de combattre ce phénomène, il nous semble intéressant et utile de nous tourner aussi vers nos concitoyens confrontés à des problèmes de dépendance aux drogues. Qu'elles soient d'ailleurs illégales ou légales comme le tabac, l'alcool, les médicaments psychotropes.

Nous n'allons pas ici énumérer les dangers liés à l'usage de tel ou tel type de drogues. Une constante, il s'agit de produits psycho-actifs qui exercent une influence sur la manière dont on se sent et se comporte. Leur consommation a des effets négatifs sur la santé et peut installer des dépendances physiques et/ou psychologiques. Des problèmes sociaux (travail, familial, ...) liés à la consommation de ces produits sont également et malheureusement très réguliers !

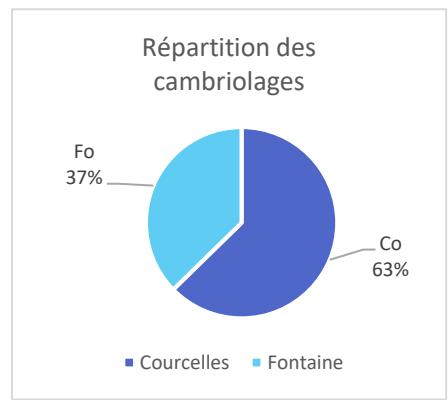
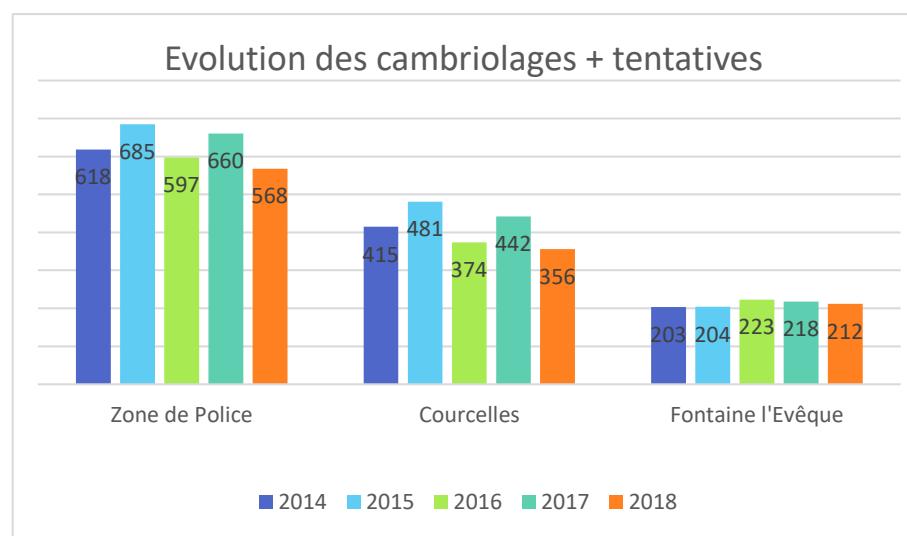
Face à cela, nous souhaitons simplement rappeler à toute personne confrontée de près ou de loin à une problématique de drogues (consommateurs, parents, écoles, ...) que des associations existent qui peuvent sans nul doute vous venir en aide, vous procurer divers conseils et autres informations. ! Citons par exemple l'asbl « **INFOR DROGUES une autre écoute** » (*site en ligne ➔ <https://infordroguess.be/>*).

Un seul mot d'ordre en la matière : « **N'hésitez pas !** ».

Priorité « Vols Qualifiés dans les Habitations »

Situation

Une embellie, en effet après une progression de 10.5% en 2017, voici que les chiffres en 2018 sont à nouveau à la baisse avec 568 faits enregistrés au niveau de la Zone de Police contre 660 en 2017 soit une diminution de 13.9% ! Ne perdons toutefois pas de vue, comme nous l'expliquons plus en avant dans ce document que ces chiffres rapportés au nombre de logements font de Courcelles et de Fontaine l'Evêque, les entités communales les plus cambriolées en 2018 à l'échelle de la Région Wallonne ! Nous sommes quelque part en bonne voie pour quitter ce positionnement réellement problématique. Enfin, notons encore que la tendance à la baisse constatée en 2018 dans les zones de police de même typologie que la nôtre s'avère bien moins marquée avec seulement -3.2% de faits enregistrés en moins.

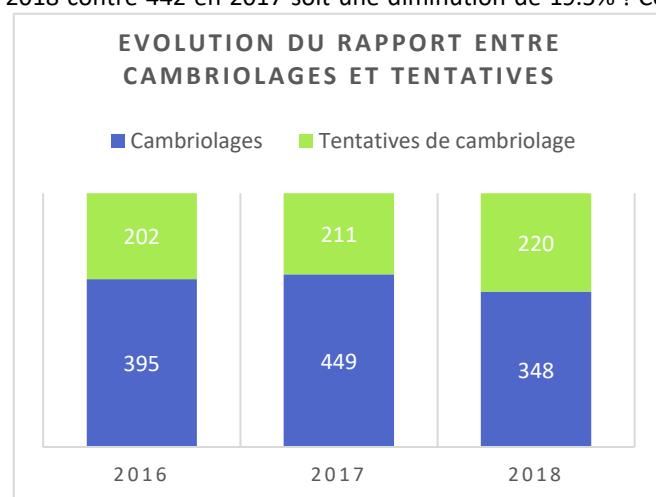


donne une répartition mieux explicitée à travers le diagramme ci-contre.

En 2017, les cambriolages dans les habitations restaient circonscrits à une tentative dans 32% des faits enregistrés ; ce pourcentage est en 2018 monté à 38.7%. Une hypothèse à cette tendance est peut-être que nos conseils en technoprévention portent finalement leurs fruits ! Les malfrats sont certainement confrontés à des habitations de mieux en mieux protégées et donc plus difficilement accessibles.

En résumé, la situation au niveau des cambriolages et tentatives en 2018 par rapport à 2017 se présente comme suit :

- Au niveau des Zones de Police de même typologie → -3.2%
- Au niveau de la Zone de Police → -13.9%
- Entité de Courcelles → - 19.5%
- Entité de Fontaine l'Evêque → -2.5%



	2016	2017	2018	2018-2017	2018-2017 %
Janvier	79	59	44	-15	-25.4%
Février	43	46	46	0	0.0%
Mars	53	62	48	-14	-22.6%
Avril	55	31	41	+10	+32.3%
Mai	40	48	40	-8	-16.7%
Juin	43	56	45	-11	-19.6%
Juillet	25	68	45	-23	-33.8%
Août	42	66	48	-18	-27.3%
Septembre	49	54	41	-13	-24.1%
Octobre	47	44	56	+12	+27.3%
Novembre	57	69	35	-34	-49.3%
Décembre	64	57	79	+22	+38.6%
Total	597	660	568	-92	-13.9%

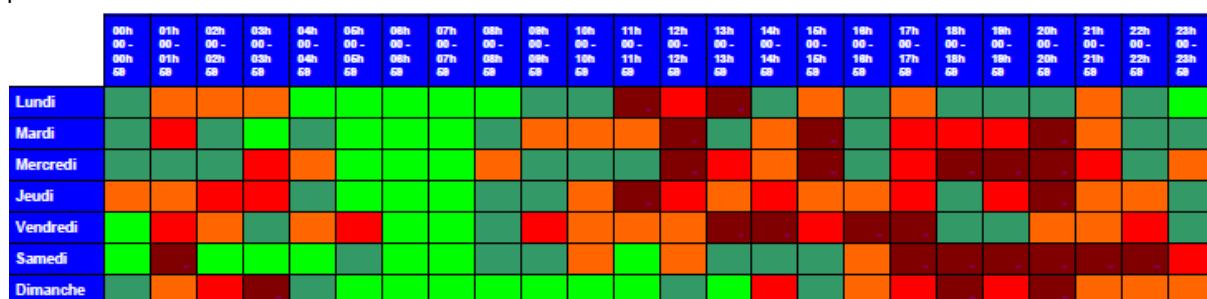
De l'évolution mensuelle des vols qualifiés dans les habitations reprise dans le diagramme ci-contre, il ressort que l'été 2018 s'est avéré moins problématique que 2017. Bien que les mois d'avril et octobre 2018 aient connu une recrudescence des cambriolages comparativement à 2017, c'est certainement le mois de décembre avec 79 faits enregistrés

qui dans l'absolu est le plus interpellant ! Relevons à ce sujet que les jours plus courts en hiver se révèlent être une circonstance plus propice à la commission de cambriolages !

Les rues particulièrement visées en 2018 par le phénomène des cambriolages dans les habitations sont, avec 13 faits, la Cité Spartacus Huart à Courcelles et la rue Emile Vandervelde à Forchies-la-Marche.

Le diagramme du temps ci-dessous exprime le niveau de risque de survenance d'un cambriolage en fonction du jour et de l'heure sur base des faits enregistrés en 2018. C'est ainsi que nous pouvons constater que le samedi connaît une tranche horaire à très haut risque relativement étendue soit entre 17h00 et 23h00. A contrario, une tranche horaire comprise entre 06h00 et 08h00 se révèle à risque très bas quelque soit le jour de la semaine. Toutefois, attirons l'attention du lecteur que le risque nul n'existe pas !

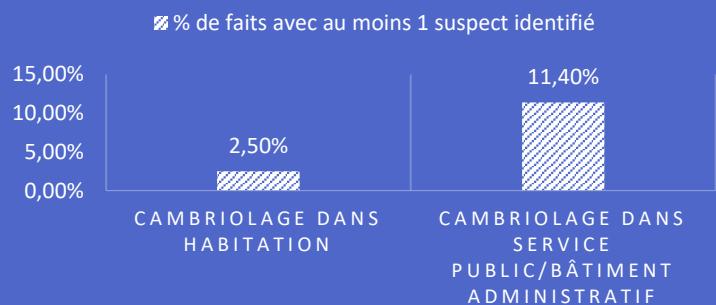
	Pas de faits
Risque très bas	
Risque bas	
Risque moyen	
Haut risque	
Très haut risque	



Reste qu'au regard du pourcentage très faible de cambriolages dans les habitations (2.5%) pour lesquels au moins un suspect est identifié, le mot d'ordre en la matière reste la technoprévention !

A ce titre, rappelons que des conseillers en prévention tant de la zone de police que des entités communales restent à la disposition du citoyen qui en ferait la demande. Ces conseils sont gratuits et peuvent s'avérer très rentables au regard du préjudice susceptible d'être encouru !

POURCENTAGE DE FAITS AVEC AU MOINS 1 SUSPECT IDENTIFIÉ - 2018



V.Q.H. - Nos activités en 2018

PLAN D'ACTIONS 2018

« LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES DANS LES HABITATIONS »

QUOI ?

Un ensemble d'activités déclinées selon 3 orientations dont :

- ➔ Notre participation avec nos partenaires privilégiés des entités communales à des actions de technoprévention
- ➔ Notre contribution en vue de lutter aux phénomènes retenus au niveau du Plan National de Sécurité en l'occurrence « la lutte contre la criminalité organisée contre les biens et trafics de biens illégaux (Bandes itinérantes et trafic illégal d'armes) »
- ➔ Notre occupation du terrain

...

UN INDICATEUR ?

Oui, en l'occurrence un indicateur de résultats :

Le nombre de cambriolage dans les habitations sur le territoire de la Zone de Police.

...

COMMENT ?

- ➔ Par des actions préventives axées sur la communication et la sensibilisation des citoyens à des mesures de technoprévention
- ➔ Par une sensibilisation de nos policiers à la technoprévention
- ➔ Par l'amélioration de la qualité de nos constats et un encodage ad-hoc du butin au niveau de la BNG, ...
- ➔ Par une analyse spatio-temporelle régulière du phénomène pour une optimisation de la présence policière sur le terrain
- ➔ Par l'optimisation des « Police Veille » à travers son intégration au BSD*

*BSD = Bulletin de Service Dynamique sur tablette numérique

Le nombre de vols qualifiés dans les habitations est à nouveau en diminution, comme nous l'avons expliqué auparavant à travers l'analyse de la situation en la matière. En soi une très bonne chose mais ne nous leurrons pas car la situation est loin d'être idyllique ! A l'échelle de la Région Wallonne et de Bruxelles, les entités de Courcelles et de Fontaine l'Evêque occupent des situations très peu enviables ! Pour l'année 2018, en termes de cambriolages enregistrés pour 1000 logements, les entités qui composent la Zone de Police des Trieux se trouvent tout simplement dans le TOP 10 des communes les plus cambriolées de la Wallonie et de Bruxelles. La commune de Courcelles étant même la plus cambriolée de l'arrondissement !

Courcelles en 4^{ème} position avec 32.69 faits par 1000 logements
Fontaine l'Evêque en 9^{ème} position avec 28.12 faits par 1000 logements

Après ce rappel douloureux de la réalité et un focus sur notre priorité qu'est la lutte contre les cambriolages dans les habitations et les activités qui en découlent, passons à présent au concret avec une présentation de quelques-unes de nos réalisations en vue d'endiguer ce phénomène.

Ces dernières sont replacées selon les 3 grandes orientations que couvrent notre plan d'actions en commençant par la technoprévention.

Techno – Prévention ... un large panel d'activités

...

Campagne de prévention « 1 JOUR SANS », conscientisation de la population, sensibilisation de nos policiers à la technoprévention, partenariat avec les communes, ...



La Zone de Police peut également compter sur des



stand de prévention à l'administration communale de Courcelles

Le maire sortant de Fontaine-l'Évêque (9^e dans le classement) ne se montre guère étonné par ces résultats : « Nous attrapons la criminalité de Charleroi, c'est le lot de toutes les zones périphériques des grandes métropoles. C'est dommage car il y avait eu un léger ralentissement en 2016 et cela re-

monte de nouveau. Ce sont bien souvent des maisons non protégées par des systèmes d'alarme qui sont visées ou encore des habitations isolées comme à Leernes ou Forchies ».

PRÉVENIR PLUTÔT QUE GUÉRIR

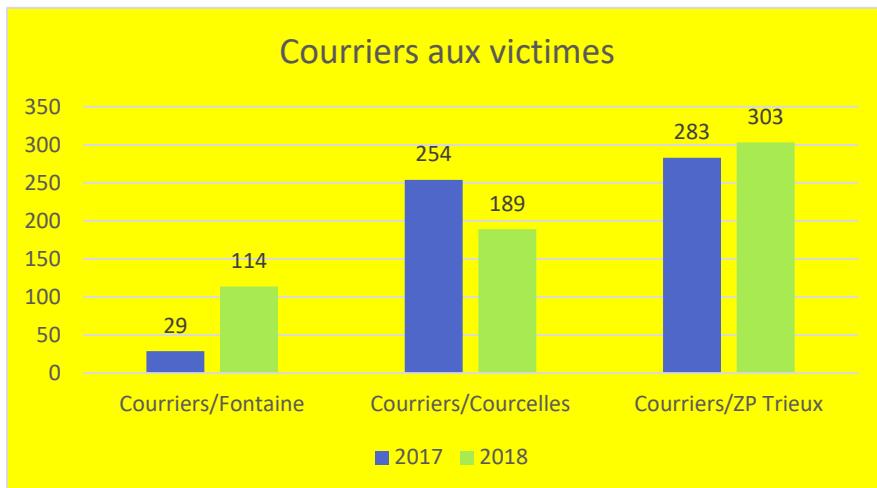
Noël Van Kerckhoven insiste sur les

campagnes de prévention afin d'enrayer le phénomène à sa source : « Nous appelons à la prudence et transmettons des conseils dans le bulletin communal et sur le site internet de la ville. Nous essayons d'inciter ainsi les riverains à prendre des dispositions supplémentaires pour tarir ce genre de



A ce propos, la technoprévention se trouvait à l'ordre du jour de la réunion annuelle du personnel en mai 2018. À travers un exposé du 1^{er} Inspecteur David Ruiz-Lozano, le personnel a été ainsi sensibilisé aux conseils à prodiguer aux citoyens rencontrés dans le cadre de leurs interventions.

partenaires privilégiés tels que les communes qui n'hésitent pas à relayer des campagnes de sensibilisation émises par la Zone de Police des Trieux et ce à travers des publications communales mais également sur leurs sites Internet voire même directement sur les réseaux sociaux. Quand il ne s'agit tout simplement pas de mettre en place un stand de technoprévention comme l'a fait la commune de Courcelles lors de la campagne « 1 JOUR SANS » !



Depuis maintenant 2 ans, la Zone de Police des Trieux envoie à toute victime d'un cambriolage qui a lieu sur son territoire, un courrier reprenant les coordonnées de conseiller en prévention ! Précisons que cette activité a débuté à la Ville de Fontaine l'Evêque en octobre 2017 ce qui explique quelque peu la disparité des chiffres d'une année à l'autre !

Pourquoi faire appel à un conseiller en prévention vol, nous direz-vous ?

- ➔ Des conseils sur mesure et sans engagement
- ➔ Possibilité d'une visite gratuite de votre habitation

Donc, pourquoi attendre ?

Amélioration de la qualité des constats de cambriolage dans les habitations dans le but d'augmenter les possibilités d'en identifier les auteurs ... et de retrouver des objets volés.

Sensibilisation des intervenants à une alimentation qualitative des banques de données (BNG, ...). Sensibilisation de la population à réaliser un inventaire détaillé 'préventif' de leurs biens ... dont notamment un rappel des obligations relatives à la déclaration d'une arme à feu ...



En janvier 2018, la loi sur les armes de 2006 a été modifiée*.

Faisant suite à cette modification, le Service public fédéral Justice a édité une brochure qui met l'accent sur deux nouveautés importantes :

- ➔ La fin de la vente libre des chargeurs d'armes à feu ;
- ➔ Une nouvelle période de déclaration des armes à feu.

Dans le cadre de cette nouvelle période de déclaration, il est intéressant de savoir que vous pouvez régulariser une dernière fois votre détention d'arme à feu soumise à autorisation ainsi que les munitions et/ou le chargeur et ce au plus tard le 31 décembre 2018. La régularisation équivaut à une exonération de poursuites pénales pour détention illégale d'arme. Pour rappel,

Autre priorité, la qualité des constats de cambriolage dans les habitations. Sur ce point, relevons dans le cadre de la procédure d'évaluation du personnel l'assignation d'objectifs individuels à rencontrer.

Ces objectifs ont trait au respect de certains critères en termes de qualité des procès-verbaux. De son côté, le Bureau Judiciaire veille en dernier ressort à la qualité de l'alimentation de la BNG à proprement dit.

Par rapport au butin du vol à proprement dit, nous ne manquons pas de rappeler aux citoyens de compléter un formulaire d'enregistrement de leurs objets de valeur reprenant une description détaillée de ceux-ci ainsi qu'éventuellement un numéro de série. Dans cette même optique, nous avons aussi informé et sensibilisé les propriétaires d'armes à feu sur l'obligation de signaler l'aliénation par vol ou perte d'une arme à feu mais également en amont de les déclarer et ce, en profitant d'une nouvelle période d'amnistie.

Cette possibilité d'établir un préjudice détaillé et précis du butin contribue non seulement à une alimentation qualitative de la BNG mais aussi de faciliter certains devoirs d'enquête et voire tout simplement le cas échéant restituer le butin d'un vol à son légitime propriétaire !



Occupation du terrain ...

Orientation optimisée des patrouilles sur le terrain, police veille ... flagrant délit !



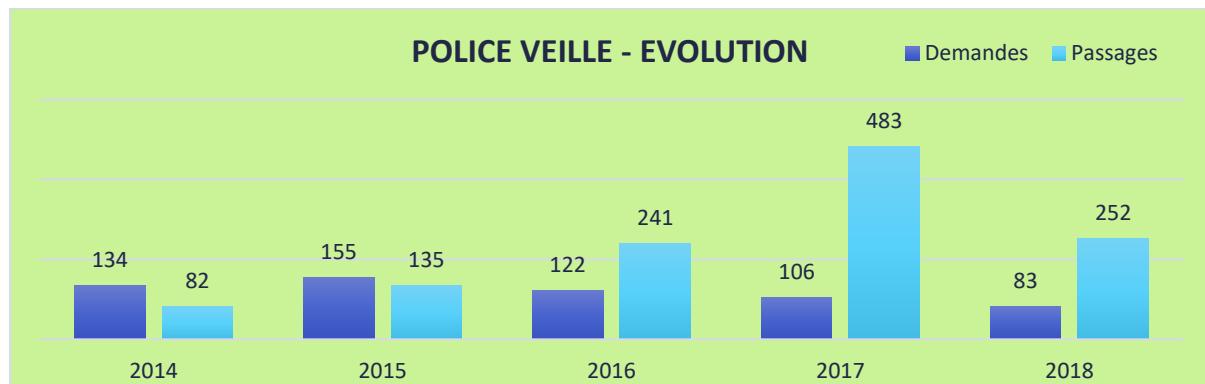
FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT DE VOS OBJETS DE VALEUR

ZONE DE POLICE DES TRIEUX (5336)
RUE DU TEMPLE, 15 – 6180 COURCELLES
TEL : 071/54.99.40
SITE INTERNET : www.policelocale.be/5336

NOM : DOMICILE :	PRÉNOM :			
OBJET	MARQUE - TYPE	N° DE SÉRIE - MARQUAGE	PARTICULARITÉ(S)	N° DE PHOTO(S)
Télévision				
Lecteur DVD Graveur DVD				
Radio Chaîne Hi-Fi				
Appareil photo				

Une analyse spatio-temporelle régulière réalisée par notre BDPPL¹³ de différents phénomènes de criminalité dont notamment les vols qualifiés dans les habitations constitue l'input pour l'orientation de nos équipes sur le terrain. Celles-ci sont averties des points critiques à surveiller par l'intermédiaire du BSD¹⁴ repris sur les tablettes numériques dont les équipes sur le terrain sont munies. Il en va de même de la surveillance des habitations innocupées et répertoriées dans le cadre des « Police Veille », dont vous trouverez quelques statistiques ci-après.

Il va sans dire que cette occupation du terrain intervient dans notre rôle préventif mais nous permet aussi de réaliser parfois des interpellations d'auteurs pris en flagrant délit ...



¹³ BDPPL : Bureau de Développement de la Politique Policière Locale

¹⁴ Bulletin de Service Dynamique

Flagrant délit ... rappelons-nous cet épisode en février 2018 que nous pouvons qualifier « d'épique » ...



Car-jacking, Abus de confiance, Vol dans habitation ... les suspects sont appréhendés grâce à la ténacité des policiers du service intervention de la Zone de Police des Trieux!

En ce début du mois de février, deux « amis » se contactent ; l'un a besoin d'argent pour s'acheter de la drogue et l'autre, en bonne âme, se propose de lui rendre service en le véhiculant à la recherche d'un beau coup à réaliser ! Le véhicule est emprunté à l'insu de la « copine » et de fausses marques d'immatriculation hollandaise y sont apposées.

Les deux compères se mettent donc en route à la découverte de la région de Leernes ; non sans au préalable avoir pris la précaution de consommer quelques produits stupéfiants afin de se mettre en condition ! A la recherche d'une maison de préférence inoccupée, leurs repérages ne passent toutefois pas inaperçus et bien vite des riverains font état de ces agissements au numéro d'urgence le « 101 ».

Plusieurs équipes du service intervention de la Police des Trieux, des zones de police limitrophes ainsi que l'hélicoptère de la police fédérale se mettent aussitôt à quadriller la zone. Les deux comparses sont bien vite pris la main dans le sac à la sortie d'une habitation qu'ils viennent de cambrioler mais l'un d'eux parvient malgré tout à prendre la fuite pédestrement. Le véhicule de la « copine » devant par contre être abandonné ! Un chien pisteur est mis en action et la traque reprend de plus belle ! Après s'être caché pendant plusieurs heures sous un pont, les pieds dans l'eau et transi de froid, il décide de se remettre en route et rentrer au chaud à la maison ; mais à pied et ne connaissant pas encore trop bien la région, la tâche semble ardue. Il décide donc de tenter sa « chance » auprès d'un habitant en se montrant intéressé par son véhicule qui se trouve précisément être mis en vente. La transaction ne peut malheureusement avoir lieu qu'en soirée, le propriétaire du véhicule par un geste de compassion envers le « candidat acheteur » décide alors de le reconduire chez lui. Mais mal lui en prend, car le suspect finit par menacer avec un cutter son hôte en lui réclamant non seulement son GSM mais aussi sa voiture. Une bousculade s'ensuit et l'agresseur finit par « carjacker » l'automobile avant de prendre la fuite vers Marchienne-au-Pont.

Mais à nouveau, des collègues de la police de Charleroi repèrent la voiture signalée « carjackée », vide d'occupants. Très vite, deux personnages font mines de reprendre le véhicule. Ils en sont vite dissuadés par l'intervention des policiers mais notre suspect du carjacking prend à nouveau la poudre d'escampette à pied. Toutefois par divers recouplements, l'individu est cette fois-ci bien identifié. Se sachant recherché et las de courir, il décide de se rendre à la police des Trieux. En aveux sur l'ensemble des faits, il est présenté devant un Juge d'Instruction qui le place sous mandat d'arrêt. Son compagnon d'échappée auquel n'est reproché si l'on peut dire qu'un vol dans habitation est pour sa part relaxé.

Priorité « Sécurité Routière »

Situation

Bien qu'étant multiple, la finalité première de la priorité « Sécurité Routière » du Plan Zonal de Sécurité est de diminuer le nombre de blessés sur nos routes. Les chiffres issus du Baromètre des Accidents de roulage nous permettent d'établir différents constats.

En 2018, le nombre d'accidents de roulage avec lésions corporelles au niveau de la Zone de Police est de 120 ce qui constitue une augmentation de 18,8% par rapport à 2017. Par une perspective plus large, le diagramme ci-dessous reprenant les chiffres depuis 2014, nous montre toutefois une légère tendance à la baisse au niveau de l'ensemble du territoire de la Zone de Police.

Si nous descendons au niveau des entités, cette tendance se confirme pour l'entité de Fontaine l'Evêque ce qui ne s'avère pas le cas pour Courcelles où les chiffres sont en nette progression pour revenir malheureusement à une situation plus ou moins identique aux années antérieures.

2018 - ZP des Trieux

120 accidents blessés

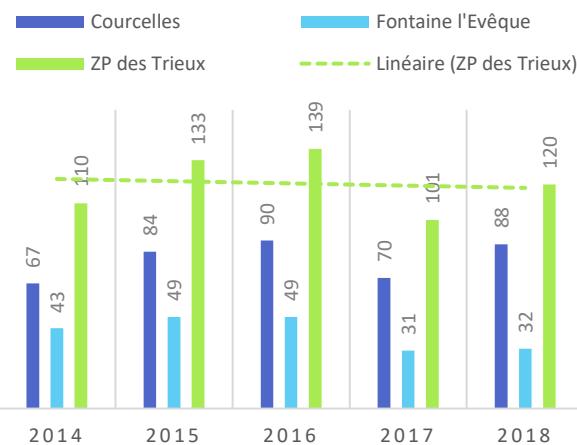
« 2017 ... 2018 = +18.8% »

0 tué

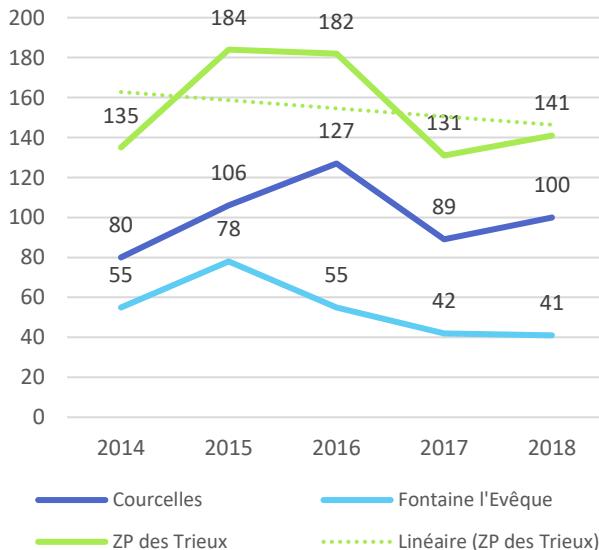
7 blessés graves

141 blessés légers

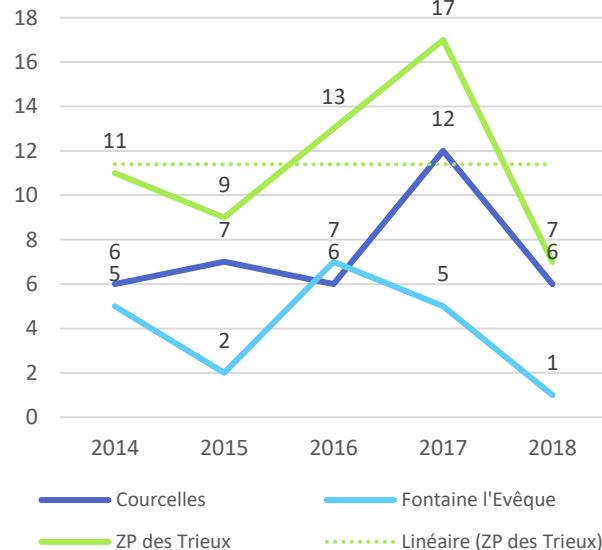
EVOLUTION DES ACCIDENTS LC ET TENDANCE



Evolution du nombre de blessés légers



Evolution du nombre de blessés graves



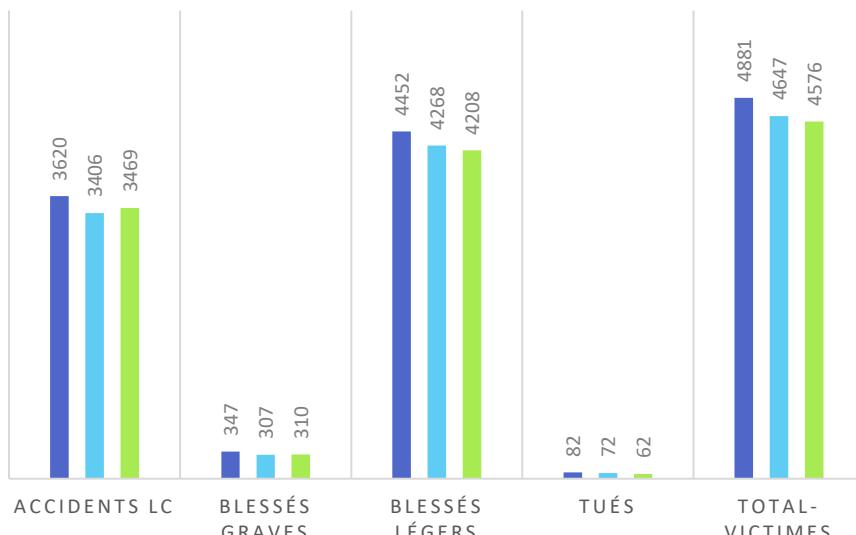
... et que nous disent les chiffres si nous élargissons notre horizon ...

Au niveau de la province du Hainaut, les accidents avec lésions corporelles hors autoroutes ont augmenté si l'on compare uniquement 2018 à 2017 de 1.8% soit une progression 10 fois moindre que sur notre Zone de Police !

Toutefois et de manière générale, nous pouvons constater sur l'histogramme ci-contre que depuis 2016, l'ensemble des tendances sur les différents indicateurs sont à la baisse ; diminution qui semble moins marquée au niveau de la Zone de Police des Trieux.

TENDANCES AU NIVEAU DE LA PROVINCE DU HAINAUT HORS AUTOROUTES

■ 2016 ■ 2017 ■ 2018



COMPARATIF DE L'ÉVOLUTION DES ACCIDENTS LC (HORS ET SUR AUTOROUTE) AVEC ZP LIMITROPHES

■ 2016 ■ 2017 ■ 2018



Par ailleurs et comme le montre le diagramme ci-contre, les Zones de Police limitrophes à la nôtre connaissent des fortunes diverses à savoir des tendances parfois à la baisse ou parfois à la hausse.

Pour résumer ...

Des résultats mitigés au niveau de la ZP des Trieux ... des progressions en 2018 par rapport à 2017 et si l'on élargit notre horizon à plusieurs années, une légère baisse des accidents avec blessés, moins de blessés légers et un nombre de blessés graves inchangés.

... et que peut-on dire des accidents eux-mêmes ? En voici un aperçu ... avec la proportion des accidents avec blessés par jour et par tranche horaire, l'âge des victimes, etc.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
00h00-05h59	2,50%	0,83%	0,00%	0,00%	0,83%	2,50%	1,67%
06h00-09h59	5,00%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	0,83%	1,67%
10h00-15h59	4,17%	3,33%	5,00%	6,67%	8,33%	4,17%	2,50%
16h00-19h59	3,33%	5,00%	5,83%	5,83%	2,50%	0,83%	3,33%
20h00-23h59	3,33%	2,50%	1,67%	0,83%	1,67%	1,67%	1,67%

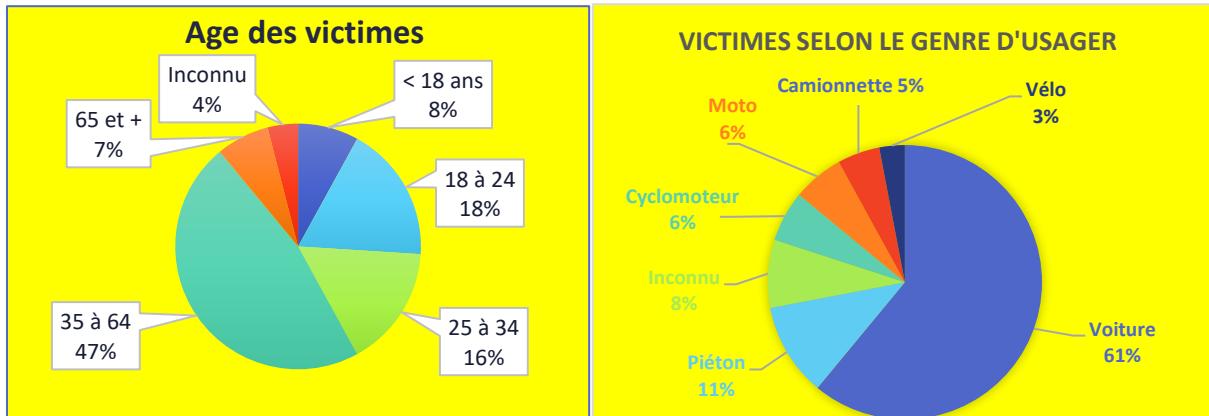
Légende :

Période la plus critique

Entre 2,5% et 5% des accidents avec LC ont lieu à ce moment

Plus de 5% des accidents avec LC ont lieu à ce moment

Période 'save'



	<p>Mais encore et en quelques chiffres, les accidents avec lésions corporelles sur la Zone de Police en 2018 :</p> <p>Mars et Juin = Mois les plus problématiques avec 30 accidents (15 et 15) soit 1 sur 4</p> <p>Lundi est un jour « noir » avec 22 accidents soit pratiquement 1 sur 5</p> <p>Le week-end représente également 25% des accidents avec LC</p> <p>Et par ailleurs :</p> <p>1 blessé sur 10 est un piéton et cette catégorie d'usagers représente aussi +/-50% des blessés graves que l'on déplore sur la Zone de Police</p> <p>Enfin, 43% des blessés graves sont à comptabiliser dans des accidents où au moins un usager se trouvait sous l'influence d'alcool !</p> <p>Dans 15% des cas, l'un des usagers incriminés prend la fuite !</p>
--	---

Sécurité Routière – Nos activités en 2018

PLAN D'ACTIONS 2018

« SECURITE ROUTIERE » 2018

QUOI ?

Un ensemble d'activités qui représente notre contribution au sein de la chaîne de sécurité en vue de maîtriser l'insécurité routière.

...

UN INDICATEUR ?

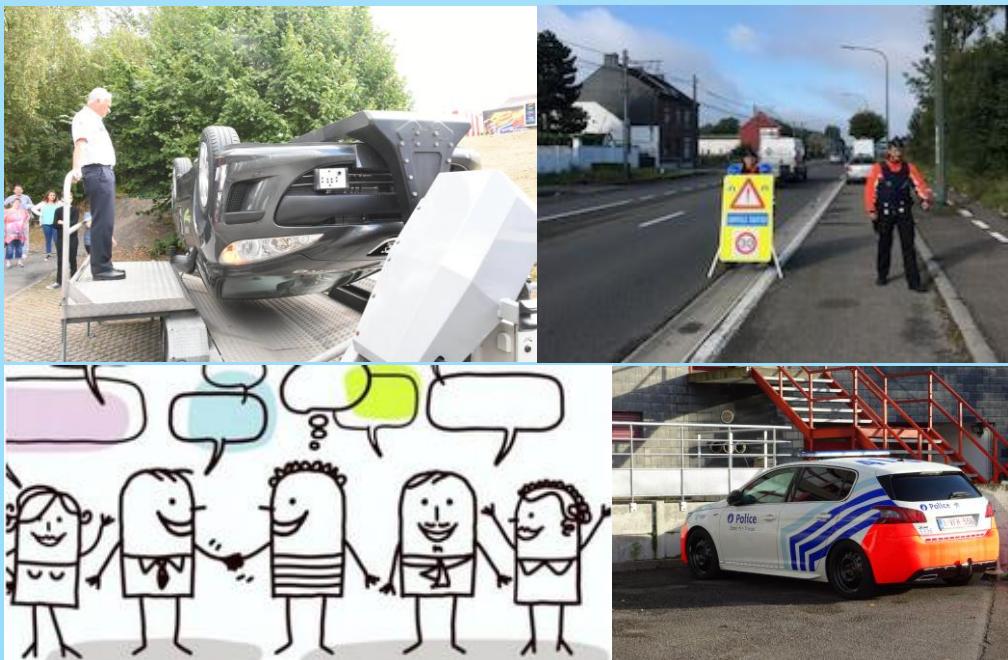
Oui, en l'occurrence un indicateur de résultats :

Le nombre d'accidents avec lésions corporelles sur le territoire de la Zone de Police.

...

COMMENT ?

- ➔ Par des actions préventives axées sur la communication et la sensibilisation des usagers
- ➔ Par la mise en place d'actions répressives visant principalement à lutter contre la vitesse inadaptée, la conduite sous influence mais aussi le stationnement gênant
- ➔ Par l'échange des informations avec nos partenaires en vue d'améliorer les infrastructures routières
- ➔ Par l'exploitation optimale des opportunités



Vitesse inadaptée

Exploitons les opportunités ... un bel exemple le Lidar ... en voici un compte-rendu !

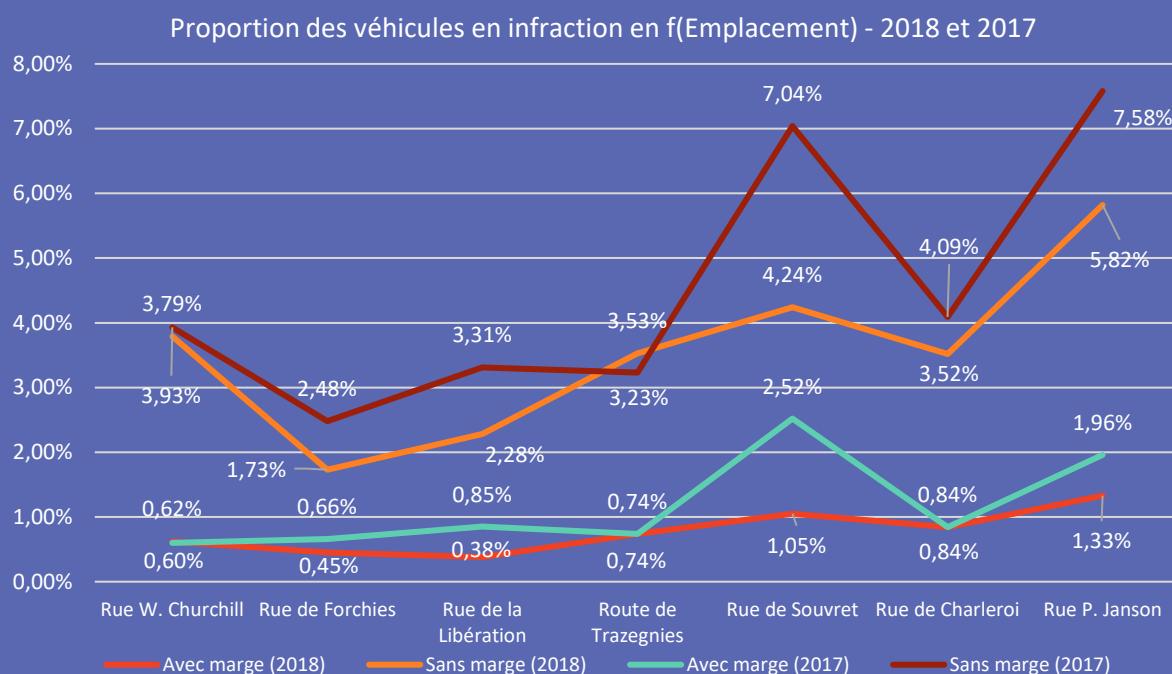
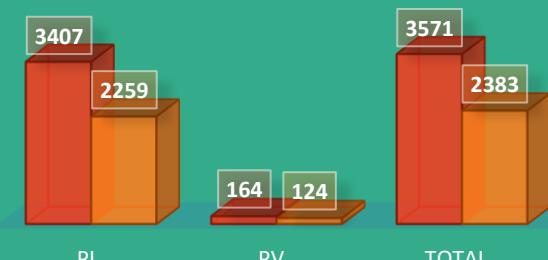


Analysons à présent les données fournies lors de son exploitation et comparons-les aux chiffres obtenus au cours de l'année 2017. Cette comparaison est donnée à titre indicatif, sachant en effet que les conditions de conduite n'étaient certainement pas à l'identique et qu'elles ont pu influencer le comportement des conducteurs en matière de vitesse ... du moins, nous l'espérons !

Pour rappel, le LIDAR a fait son apparition sur la Zone de Police des Trieux fin de l'année 2017. L'expérience s'étant montrée concluante notamment sur le caractère préventif de la « chose », celle-ci a donc été renouvelée de janvier à avril 2018. Il s'agit bien d'une opportunité car ce radar automatique est mis gracieusement à notre disposition par la Région Wallonne !

RÉSULTATS GLOBAUX - LIDAR 2017 ET 2018

■ 2017 ■ 2018



Nous pouvons constater au vu des différents graphiques ci-contre que le pourcentage de véhicules en infraction en 2018 a diminué de 22% par rapport à 2017. En moyenne, nous avions 1.00% de conducteurs en infraction en 2017 contre 0.78% en 2018.

En conclusion, l'effet dissuasif du LIDAR se confirme et son retour est programmé dès mai 2019. A bon entendeur

PROPORTION VÉHICULES EN INFRACTION/TOTAL VÉHICULES DÉTECTÉS - LIDAR 2017/2018

■ Vv détectés ■ Vv en infraction





Plate-forme "Je flashe aussi"
destinée au citoyen



Marathon de contrôles de vitesse 2018 : Une expérimentation inédite à laquelle la Zone de Police des Trieux a pris part !

Du 17 octobre 6h au 18 octobre 6h, s'est tenue la 10ème édition du marathon de contrôles de vitesse. Dans ce cadre, 130 Zones de Police dont celle des Trieux et la Police Fédérale ont mené des contrôles de vitesse sur l'ensemble du territoire. Selon le communiqué de presse de l'institut VIAS¹, 2,54% des conducteurs (soit 27 877 conducteurs) contrôlés étaient en excès de vitesse. Lors de l'édition précédente, en avril 2018, 33500 conducteurs n'avaient pas respecté les limitations de vitesse.

Il est à noter que pour cette 10^{ème} édition du marathon, les citoyens avaient la possibilité de proposer un lieu de contrôle au préalable sur le site www.jeflasheaussi.be. C'est d'ailleurs sur base des données de ce 'sondage' que nos 2 lieux de contrôles de vitesse ont été choisis ! L'analyse des résultats de ce contrôle figure dans le tableau ci-dessous.

Analyse du marathon de contrôle de vitesse de la Zone de Police des Trieux					
Emplacement du radar	Nbre de véhicules détectés	Nbre de véhicules verbalisés En %	Nbre de véhicules en infraction en l'absence d'une marge de tolérance En %
Rue de la Croisette à Courcelles le 18/10 entre 09h15 et 11h55	774	31	Soit 4.01%	369	Soit 47.67%
Rue Chaussée à Fontaine-l'Evêque le 18/10 entre 14h45 et 16h30	771	22	Soit 2.85%	273	Soit 35.41%
Total	1545	53	Soit 3.43%	642	Soit 41.55%

Conclusion et constat

→ Avec 3.43% des conducteurs en excès de vitesse (soit 53 conducteurs sur 1545), nous nous situons quelque peu au-dessus du pourcentage de 2.54% relevé au niveau national.

Il est à préciser que les lieux de nos contrôles de vitesse (Lidar et autres, ...) sont choisis en fonction de différents critères tels que la dangerosité d'une vitesse inadaptée à tel ou tel endroit, en fonction des statistiques des accidents de circulation relevés et ayant pour origine une vitesse excessive mais également suite aux doléances de citoyens qui nous sont rapportées.

A ce propos, lors du marathon de vitesse 2018 auquel la Zone de Police des Trieux a participé activement, nous avions invité la population à nous faire part de lieux problématiques et ce par l'intermédiaire de la plateforme « Je flashe aussi » qui avait été mise en œuvre pour l'occasion par l'institut VIAS (Institut belge pour la sécurité routière).

Nous avions fait part des résultats de cette initiative à travers un communiqué de presse dont vous pouvez retrouver un extrait ci-contre.

Avec 3.43% des conducteurs en excès de vitesse, nous étions au-dessus du pourcentage de 2.54% au niveau national mais surtout encore bien davantage que le « 0.78% » dont question avec le LIDAR !

Lutter contre la vitesse excessive reste un enjeu majeur pour la Zone de Police.

Parfois des vitesses dépassant les 100 km/heure sont enregistrées, notamment par le LIDAR, et ce à des endroits où la vitesse est limitée à 50 km/heure car étant en agglomération.

Et même des vitesses de plus de 120 km/heures ont été relevées !

Des comportements inconscients et criminels sachant que la vitesse est une des causes principales d'accidents graves avec blessés voire mort d'hommes !

Conduite sous influence

Contrôles « alcool » ... campagne BOB ... Nous sommes de la partie mais ...



En 2018 et à l'échelle de la Zone de Police des Trieux, dans un (1) accident de la circulation sur cinq (5) avec lésions corporelles, au moins l'une des parties impliquées se trouve être sous l'influence de l'alcool !

Ce type d'accident est à l'origine de 21% de l'ensemble des blessés à déplorer dans ces circonstances voire même 43% des blessés graves !

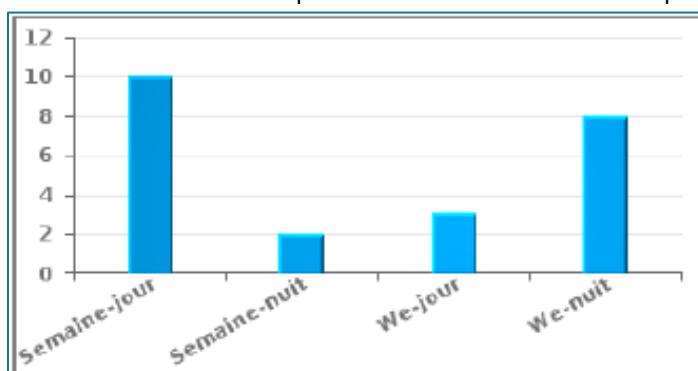
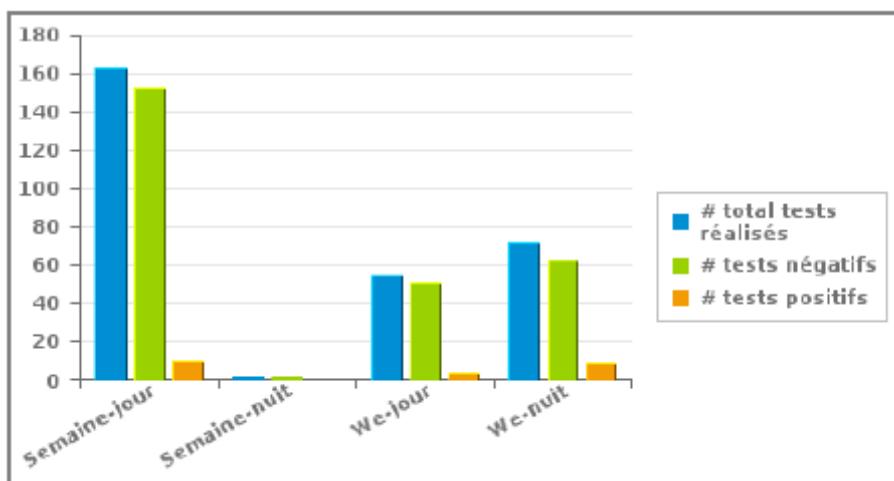
Le tableau ainsi que le graphique ci-contre détaillent les accidents de la circulation sous influence de l'alcool en 2018.

Nous tentons tant que faire se peut d'ajuster le moment de nos contrôles où le risque d'accidents avec lésions corporelles sous l'influence de l'alcool est le plus élevé.

Les deux graphiques ci-après sont exemplatifs de cette concordance.

Pour autant, divers événements auxquels la Zone de Police a dû à nouveau faire face, a conduit à l'annulation pure et simple de certaines opérations de contrôle. Le résultat est que le nombre de tests réalisés par exemple lors de la campagne BOB-Hiver est particulièrement faible avec 292 tests du 30/11/2018 au 28/01/2019 pour une moyenne pour des Zones de Police de même catégorie de la Province du Hainaut qui est de 2166.22 souffles !.

	Semaine			WE			TOTAL
	Jour	Nuit	sous-total	Jour	Nuit	sous-total	
# accidents mortels	0	0	0	0	0	0	0
# accidents avec LC	10	2	12	3	8	11	23
# tués sur place	0	0	0	0	0	0	0
# blessés graves	1	0	1	0	2	2	3
# blessés légers	9	2	11	4	7	11	22



Enfin le pourcentage de tests positifs de la Zone de Police reste très élevé avec 7.88% contre 2.89% à l'échelle de la Province. Ce qui en même temps est mieux que '16.49%' relevé lors de la campagne « BOB-Eté ».

Enfin le pourcentage de tests positifs de la Zone de Police reste très élevé avec 7.88% contre 2.89% à l'échelle de la Province. Ce qui en même temps est mieux que '16.49%' relevé lors de la campagne « BOB-Eté ».

Donc comme signalé en préambule de ce chapitre, nous étions de la partie mais comme on dit : « Peut mieux faire ». Gageons que nous allons y arriver en 2019. Par ailleurs, précisons aussi que nos actions en la matière ne se limitent pas nécessairement aux traditionnelles campagnes ‘BOB’ mais que des opérations ont lieu en dehors de ces périodes, comme le démontre ce communiqué faisant état des résultats d'un contrôle ‘alcool’ qui s'est tenu dans le courant du mois d'octobre 2018.



Contrôle orienté ‘conduite sous influence’ sur la Zone de Police des Trieux ce week-end !

Au vu des dernières statistiques des accidents de la circulation, le plan d'action ‘sécurité routière’ de la Zone de Police des Trieux conserve malheureusement toute sa pertinence ! En effet, 67 accidents avec lésions corporelles pour le 1^{er} semestre 2018 contre 58 pour la même période en 2017, nous avons donc une progression de 13.4%. Si Fontaine l'Evêque ‘s'en sort bien’ à ce ‘petit jeu’ des chiffres, il n'en va donc pas de même pour l'entité de Courcelles qui supporte seule cette augmentation. Pour rappel, la finalité de ce plan est de diminuer le nombre d'accidents de roulage avec blessé(s) sur nos routes. Cet objectif passe notamment par des actions visant l'une des causes principales de ce type d'accident à savoir la conduite sous influence. L'opération de ce week-end s'inscrivait dans cette démarche.

La 1^{ère} phase du contrôle a débuté samedi soir au niveau de la route de Mons à Fontaine l'Evêque. A cet endroit, 2 conducteurs sur les 23 contrôlés se sont avérés positifs en matière d'alcoolémie dont 1 était également sous influence de stupéfiants. Outre des amendes pouvant s'échelonner de 200 à 2000 euros, ces infractions ont été assorties pour l'un des contrevenants, d'une retenue du permis de conduire pour une durée de 6 heures et pour l'autre un retrait immédiat du permis de conduire pour 15 jours.



Lors d'une 2^{ème} phase à la gare de la Motte à Courcelles, sur les 17 conducteurs contrôlés, nous relevons 3 alcoolémies au volant ayant donné lieu à 2 retraits immédiats du permis pour 15 jours et à une retenue de 6 heures.

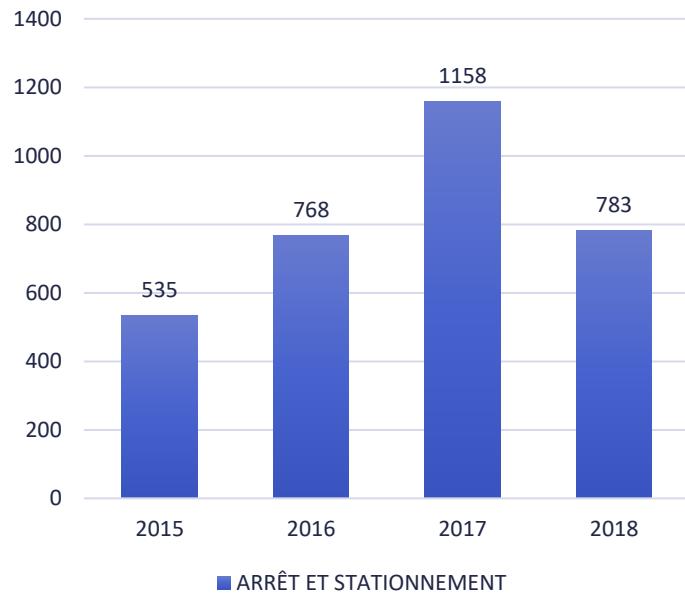
Le bilan de l'opération en termes de pourcentage est donc de 12.5% de conduite sous influence (alcool et/ou stupéfiants) parmi l'ensemble des conducteurs contrôlés. Ce résultat, tout en étant inférieur à celui relevé lors de la dernière campagne BOB-Eté qui était de 16,5% de conducteurs positifs, reste malgré tout beaucoup trop élevé !

Stationnement gênant

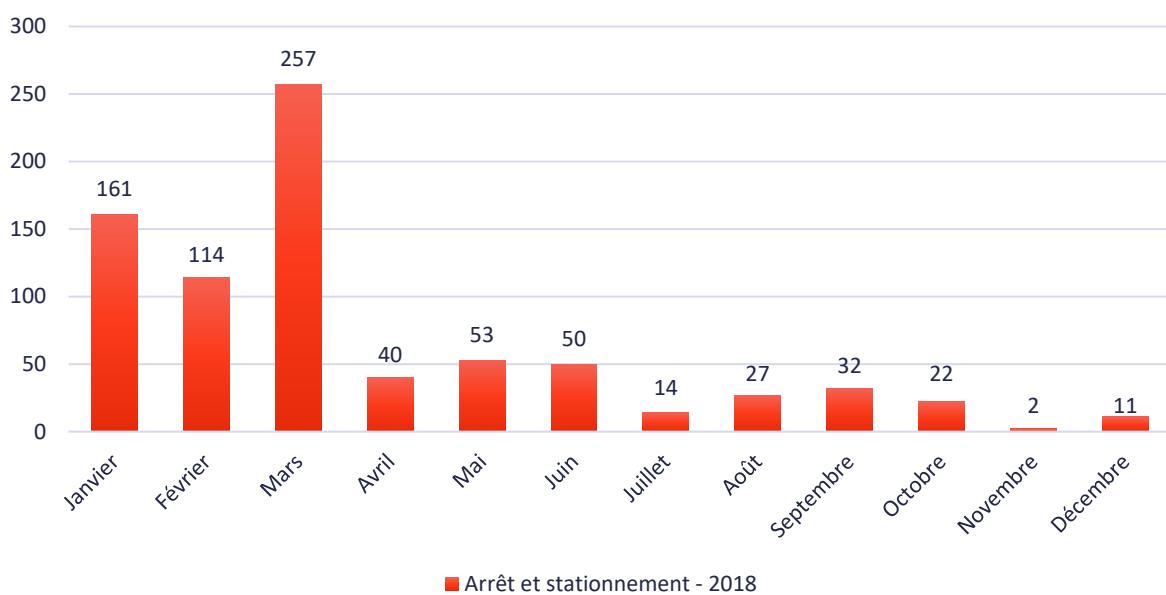
Une verbalisation à travers les sanctions administratives communales (SAC) sur base des RGPA de Courcelles et Fontaine l'Evêque ... quelques résultats ...



ARRÊT ET STATIONNEMENT



SAC 2018 - Arrêt et stationnement



Verbalisation sur base des Règlements Généraux de Police Administrative

➔ Des amendes comprises entre 55€ et 220 € selon le nombre d'infraction relevé.

Prévention ...

Amélioration des infrastructures, sensibilisation des citoyens, etc.



L'un des volets du plan relatif à la sécurité routière s'attache à mettre en place des actions en vue de prévenir tant que faire se peut les accidents de la circulation.

Ces actions prennent des formes multiples, il peut s'agir par exemple d'une sensibilisation des conducteurs aux dangers de la vitesse et la nécessité de porter sa ceinture de sécurité. Il en a été ainsi en novembre 2018 lors d'une opération où les conducteurs négligeants étaient invités à monter à bord d'une voiture tonneau ! Ou encore l'utilisation de notre remorque équipée d'un radar préventif qui renseigne les usagers sur leur vitesse ! Comme nous l'avons vu, un équipement comme le LIDAR de par sa visibilité joue sans nul doute un rôle préventif.

Nous tablons aussi sur la sensibilisation des usagers de la route aux différents risques par l'entremise de divers communiqués relayés sur le site internet de la Zone de Police et des administrations communales des deux entités, voire par la presse écrite,... En voici quelques exemples ...

**MÉDICAMENT AU VOLANT,
RISQUE D'ACCIDENT !**

GARDONS À L'ESPRIT QUE LA CONDUITE SOUS L'INFLUENCE DE CERTAINS MÉDICAMENTS PEUT MULTIPLIER LE RISQUE D'ACCIDENT PAR 5 !

En effet, certains médicaments sont susceptibles de provoquer des effets secondaires qui influencent directement vos capacités de conduite ! Relevons notamment les effets suivants : somnolence, difficultés à vous concentrer, troubles de la vue, vertiges, engourdissements...

La règle d'OR : demandez TOUJOURS conseil à votre médecin et à votre pharmacien ! Enfin, savez-vous que... La conduite dans un état analogique à l'ivresse résultant de la prise de médicaments est punissable. Vous risquez une amende pénale allant de 1600 euros à 16000 euros ainsi qu'une déchéance du droit de conduire.

Voici un tableau reprenant les médicaments contenant de peuvent altérer votre conduite. Attention, les médicaments disponibles peuvent aussi avoir des effets secondaires.

GROUPES DE MÉDICAMENTS	EFFETS SECONDAIRES
Antidépresseurs	Dépression
Hypnotiques	Troubles de sommeil
Tranquillisants	Anxiété
Neuroleptiques	Troubles psychotiques
Antiépileptiques	Epilepsie
Béta-bloquants	Hypotension
Antitussifs	Toux
Analgésiques	Désirs de dormir
Stimulants	Vertiges
Anorexigènes	Vomissements
Insulines, antidiabétiques oraux	Confusion
Pomades et gouttes oculaires	Problèmes oculaires
Antihistaminiques	Allergies

LA ZONE DE POLICE DES TRIEUX S'ASSOCIE À LA CAMPAGNE #JESORSJEBRILLE LANCÉE PAR LE SPF ÉCONOMIE

Cette campagne vise à sensibiliser sur le fait que 7 jeunes cyclistes sur 10 préfèrent la cool attitude à la visibilité. La grande majorité d'entre eux porte très rarement, voire jamais, d'accessoires fluorescents ou réfléchissants. Et malheureusement, cela se reflète dans les statistiques de la sécurité routière : Les jeunes sont les principales victimes des accidents de vélo dans l'obscurité !

Pourtant, de nombreuses possibilités cool et branchées existent même en veste fluo ! pour être vu sur la route. Par ailleurs, les jeunes (ou leurs parents) ne savent généralement pas à quelles caractéristiques doivent répondre leurs accessoires et éclairage.

Pour remédier à ce problème, le SPF Mobilité, en collaboration avec le SPF Mobilité et Traixio s'adresse aux jeunes avec la campagne #JeSorsJeBrille. Grâce à quelques astuces simples et pratiques, il s'agit de les encourager à être davantage visible sur la route.

La Zone de Police des Trieux (Courcelles - Fontaine-l'Evêque) vous invite à consulter et à partager à votre tour les conseils et vidéos de certains instructeurs qui démontrent



L'amélioration des infrastructures intègrent également ce volet 'prévention'.

Pour ce faire, la Zone de Police a poursuivi la mise en place de la Commission Circulation avec la participation de la Ville de Fontaine-l'Evêque. Celle-ci s'est réunie à deux reprises en 2018.



Commission 'Circulation' des 26 juillet et 8 octobre

= Echanges
d'informations en vue
d'améliorer les
infrastructures
routières !

Radicalisme – Nos activités en 2018

Pour rappel, le plan d'actions ayant pour objet le radicalisme fait suite en 2017 à l'adaptation de notre PZS 2014-2017¹⁵ aux nouvelles priorités du plan national de sécurité 2016-2019.

A ce propos, le niveau local est important pour le suivi et l'approche préventive des personnes radicalisées ou en voie de radicalisation.

Les autorités locales, la police locale et la société civile collaborent pour établir non seulement une image correcte de la problématique mais aussi pour assurer un suivi de ces personnes à risque et ce à travers un échange d'informations dans les « *local task force*¹⁶ ».

En complément à ces différents lieux d'échanges d'informations, la Zone de Police prend en charge annuellement, l'organisation de la Cellule de Sécurité Intégrale Locale en matière de Radicalisme (CSIL-R)¹⁷.

Approche administrative et échange d'informations en vue de contribuer à la prévention de la radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme

- Au niveau des TFL (ou encore Task Force Local) → 2 types :
 - o TFL Opérationnel au niveau de l'arrondissement judiciaire : La ZP des Trieux a participé à 3 plates-formes sur 4 ; l'une a été annulée en novembre pour assurer des patrouilles faisant suite au mouvement des 'Gilets Jaunes'
 - o TFL Opérationnel au niveau du LPA de Gosselies : La ZP des Trieux a participé au 4 plates-formes programmées
- Une CSIL-R s'est tenue en 2018

Plan d'actions « Radicalisme » 2018

2 domaines d'activités distincts pour la finalité suivante ... prévenir la radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme et s'il échet pouvoir y répondre !

- ➔ Accorder une attention particulière à l'approche administrative et à l'échange des informations entre les acteurs
- ➔ Déterminer les besoins en termes d'infrastructures, de matériels, de formations

Il s'agit d'un espace où chaque acteur au niveau local a l'opportunité par exemple de faire part de différentes difficultés rencontrées dans le cadre de la problématique liée à la radicalisation.

Concernant le 2^{ème} volet d'activités, nous n'entrerons bien évidemment pas dans les détails en sachant que certaines sont toujours en cours et vont donc se poursuivre dans le courant de l'année 2019 et ce en vue de leur finalisation.



¹⁵ Le Plan Zonal de Sécurité de la Zone de Police 2014-2017 est prolongé jusqu'en 2019.

¹⁶ Une 'Local Task Force' est une plate-forme de concertation, instaurée à un niveau déconcentré, au sein de laquelle les services de police et de renseignement échangent des informations et des renseignements sur la radicalisation violente et concluent des accords de coordination sur la collecte de ces informations.

¹⁷ La circulaire du 22 mai 2018 encourage les villes et communes à mettre sur pied une Cellule de Sécurité Intégrale Locale en matière de Radicalisme, d'extrémisme et terrorisme (CSIL-R)

Focus

Aperçu des missions de police administrative 2018

La police administrative a pour finalité le maintien de l'ordre public. Elle se distingue de la police judiciaire dont le but est la recherche, la constatation et la poursuite des infractions. La gestion d'événements dans le domaine de l'ordre public ressort de ses missions dites de police administrative. Notre Zone de Police est bien évidemment en charge des événements se déroulant sur son territoire avec éventuellement des appuis policiers extérieurs (Zones de Police, Police Fédérale, cavaliers, appui canin ...) et, réciproquement est amenée selon le même principe à renforcer le cas échéant d'autres zones. Il s'agit d'un mécanisme de solidarité entre les zones de police en matière de renforts dans le cadre de missions de police administrative et régit par une directive ministérielle contraignante. Notons encore qu'une distinction est faite dans la nature de l'engagement policier en fonction du type d'événement à gérer. Nous renvoyons notre lecteur désireux d'en savoir plus à l'encadré ci-dessous.

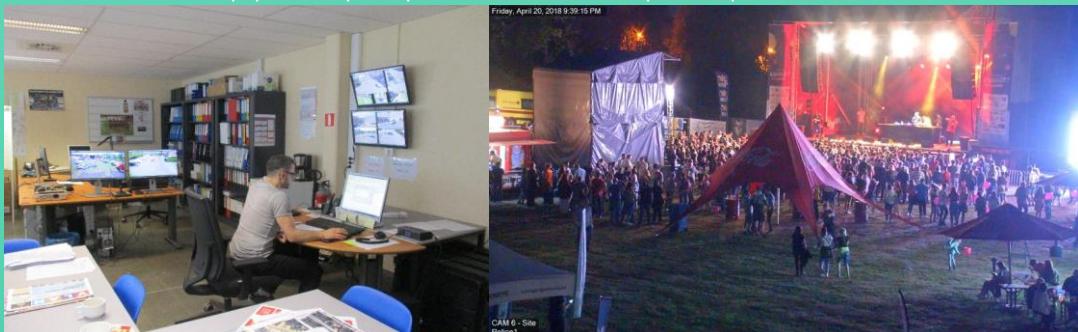
Directive ministérielle « MFO2 »

Elle entend régler la mise à disposition par l'ensemble des ZP du pays d'une partie de leur capacité opérationnelle au profit d'une autre ZP devant faire face à des missions de police administrative qu'elle ne peut assurer seule. Il s'agit d'un mécanisme contraignant de solidarité nationale entre les ZP, appelé « **capacité hypothéquée** » (**HyCap**).

Chaque ZP doit être à même de répondre à un niveau de disponibilité ; ce niveau correspond à la mobilisation maximale du personnel d'une ZP pouvant être fourni au profit d'une autre zone. Il se monte en général à 7% maximum des effectifs disponibles soit 7 membres du personnel pour notre ZP (1INPP et 6 INP).

Les missions dites HyCap sont réparties selon 2 subdivisions (A ou B) qui correspondent à des engagements de nature différentes en termes notamment d'équipements et de formations du personnel policier.

- ⇒ **HyCap A** : Missions dans le domaine du Public Management (gestion des événements officiels, récréatifs, commerciaux, sportifs, ...) qui n'exigent aucune organisation en unités constituées, ni de formation, d'entraînement ou d'équipement spécifiques et sont exécutables par tout policier.

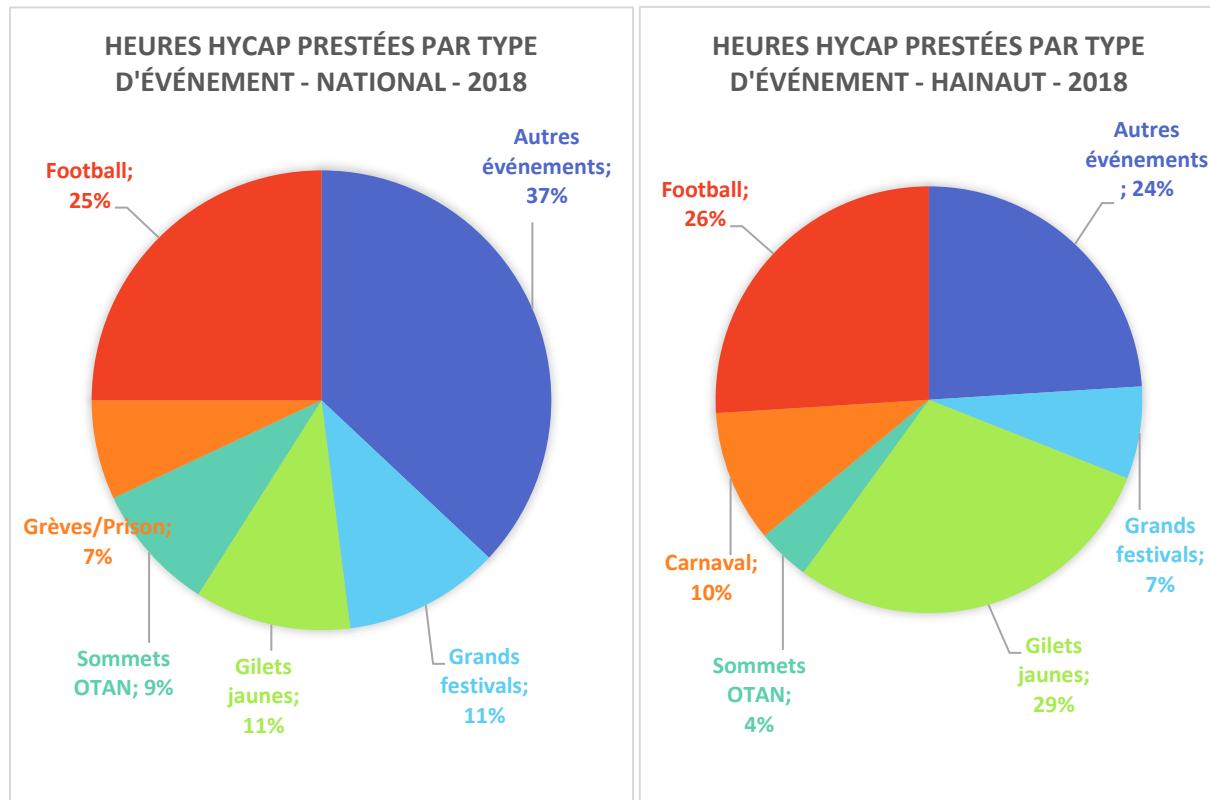


- ⇒ **HyCap B** : Missions dans le cadre du maintien et/ou rétablissement de l'ordre public (rassemblements revendicatifs, piquets de grève, manifestations de protestation, matches de football avec noyaux durs actifs, ... rassemblements violents, interdits, armés, ...) lesquelles sont exécutées en unités constituées et exigent une formation, un entraînement et un équipement spécifiques.



Voici à présent un comparatif de la répartition des heures HyCap prestées par type d'événement (hors formation) en 2018 au niveau national et de l'arrondissement.

Vu l'actualité récente, nous pouvons remarquer que les prestations liées à la problématique des gilets jaunes occupent une proportion importante, soit quasi 30% de la totalité des prestations HyCap effectuées en 2018 par l'arrondissement du Hainaut contre 11% au niveau national ! Le football constitue aussi une part importante de l'engagement du fait de la présence sur le territoire provincial du Sporting de Charleroi et du Royal Mouscron.

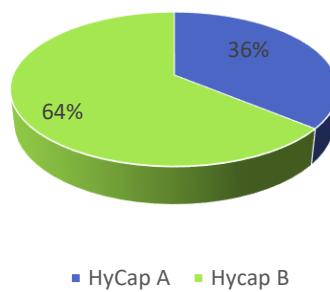


Sachons encore que le Hainaut arrive en tête des arrondissements où les heures prestées « HyCap » ont été prestées en son sein et ce avec 80% des prestations ; l'explication tient dans le déroulement de nombreuses actions des gilets jaunes durant le dernier trimestre de l'année.

Globalement au niveau national, la majorité des missions effectuées est de type HyCap B (64%) comme le montre le diagramme ci-contre.

Cette répartition est de 50/50 pour notre Zone de Police ce qui pour 2018 correspond aussi à un total de 1729,5 heures prestées soit 65.8% de notre ligne de prestation HyCap. Nous nous trouvons quelque peu en deçà de la moyenne d'utilisation des lignes de crédit des différentes zones de police de l'arrondissement du Hainaut qui atteint 77,5%.

Répartition des heures totales Hycap A et B au niveau national - 2018



Voici par ailleurs un aperçu des événements qui se sont déroulés en 2018 sur notre propre Zone de Police. L'année 2018 comptabilise donc 34 événements (29 en 2017) répartis sur 64 jours (37 en 2017).



FOCUS

I+Belgium – Déploiement au sein de la Zone de Police

Contextualisons quelque peu le propos. Les zones de police sont chargées d'assurer, sur leur territoire respectif, la surveillance des personnes condamnées ou libérées sous conditions. Pour répondre à ce prescrit légal¹⁸ de manière efficiente, une Zone de Police, en l'occurrence la ZP Comines-Warneton, a développé dès 2016 une plate-forme numérique permettant l'échange d'informations rapide entre les différents acteurs de la chaîne pénale.

Il est en effet essentiel, afin d'assurer un suivi optimal d'une personne libérée sous conditions, que chaque partenaire (agent de quartier, maison de justice, autorités judiciaires, etc.) impliqué dans le suivi d'une personne, puisse prendre rapidement connaissance non seulement des conditions de la libération, du respect ou non de ces conditions, mais aussi des actions et décisions prises par les uns et les autres. Ce que permet cette nouvelle plate-forme numérique.

Ce besoin opérationnel d'échange d'informations et de suivi des actions nécessaires à la surveillance des personnes libérées sous conditions n'étant pas couvert de manière optimale par un autre outil informatique au niveau national, cette plate-forme s'est vite imposée comme « *la solution* » et est par ailleurs en passe d'être adoptée par l'ensemble des acteurs sur l'ensemble du territoire national d'où son appellation « *I+Belgium* ». L'hébergement de cette plate-forme étant repris entre-temps par la Police Fédérale et ce depuis fin de l'année 2018.

Le problème que va donc résoudre « *I+Belgium* » et ce, cette fois-ci à l'échelon national, est qu'actuellement les différents acteurs que sont les polices locales, les parquets et les maisons de justice n'ont pas de vision actualisée sur ce qu'une personne, placée en liberté conditionnelle pour quelque raison que ce soit, peut ou ne peut pas faire. Ces informations essentielles ne sont accessibles à ceux qui doivent travailler au jour le jour avec les personnes sous surveillance – zones de police et maisons de justice – qu'au bout de plusieurs mois ! De plus, alors qu'il fallait des mois pour qu'une personne fasse l'objet d'un signalement, cela va se faire désormais en 24 heures ! Attirons l'attention que du fait de ce retard d'encodage dans la banque de données centrale, un service de police pouvait par exemple très bien interroger une personne totalement ivre et agressive dans un débit de boisson et ne pas savoir que cette personne était occupée à enfreindre l'une des conditions de sa mise en liberté ! Ce qui par la rédaction d'un procès-verbal pour non-respect des conditions aurait peut-être abouti à une décision de replacer l'intéressé en état d'arrestation !

Qui fait quoi ?

Les maisons de justice vérifient le respect des conditions « positives » (les obligations) ; à cet effet, l'intéressé est suivi par un assistant de justice. Il doit par exemple suivre un traitement concernant son problème d'alcool ou de drogue et en apporter la preuve à son assistant de justice.

Les services de police contrôlent le lieu de domicile ou de résidence ainsi que les conditions « négatives » (les interdictions). L'intéressé ne peut pas faire ceci ou cela ; il lui est par exemple interdit de fréquenter les débits de boisson.

¹⁸ Col 11/2013 : Cette circulaire impose aux maisons de justice et aux zones de police de contrôler les conditions des personnes libérées sous conditions. Les procureurs ayant pour tâche de rationaliser les flux d'informations entre maisons de justice, zones de police et magistrature.

Au vu de l'évolution de cette situation, une procédure relative au déploiement de « I+Belgium » a été mise en place au sein de la Zone de Police des Trieux et ce dès septembre 2018. Notons que les agents de quartier ont un « rôle moteur » à jouer dans la gestion des surveillances des libérés sous conditions. Ils sont les personnes relais incontournables vis-à-vis des autorités judiciaires.

Bien entendu dans le cadre de leur mission générale de surveillance, l'ensemble du personnel opérationnel de la zone de police amené à procéder à une interpellation doit lui aussi prendre connaissance de l'éventuel statut de libéré conditionnel de la personne interpellée et ce à travers dorénavant la plate-forme « I+Belgium », voire l'alimenter le cas échéant par de nouvelles informations pertinentes ; informations qui seront dès lors directement à disposition de l'ensemble des acteurs de la chaîne pénale.

Plate-forme numérique

« I+Belgium »



Déploiement à l'échelon national le 05 avril 2019, et une promesse d'immenses gains d'efficience et de temps en matière de suivi des personnes.

« I+Belgium » est une initiative novatrice qui a éclos au niveau local mais qui pour autant bénéficie aujourd'hui du plein soutien du Collège des Procureurs-Généraux et du Ministre de la Justice

Pourquoi un tel succès ?



La raison provient peut-être du fait qu' I+Belgium a été créé à partir du 'terrain', de la base de la pyramide. Le développeur de cette application a tenu compte de toutes les tâches du terrain mais aussi des feedbacks concrets et pertinents des hommes et femmes du terrain.

Si la solution avait été développée à l'instigation de la Police Fédérale, le produit serait probablement moins abouti étant donné le fossé qui peut parfois exister entre une réalité du terrain et une réalité imaginées sur papier.

Focus

Le Bien-Être – Plan de Prévention 2018

Plan de Prévention 2018 – Les réalisations*

- **Volet « Organisation générale » :**
 - o Finalisation d'une campagne relative à l'économie d'énergie portant sur la sensibilisation du personnel à l'utilisation en bon père de famille de l'éclairage, PC, chauffage, ... Elle se déroulera durant l'année 2019
- **Agents chimiques 'CMR' pour Cancérogène, Mutagène et toxique pour la Reproduction**
 - o Une réflexion sur la sécurité des intervenants lors du démantèlement des plantations de cannabis a débuté mi-juin 2018 ; celle-ci est toujours en cours. Une analyse de risques réalisée par Madame Borremans du Service Externe de Prévention a été présentée aux syndicats. Une note de service et l'acquisition de divers matériels (de protection et autres) sont programmés courant 2019 et ce dès réception de la rédaction d'une procédure de démantèlement dont est en charge un groupe de travail mené par la Police Fédérale en partenariat avec le Parquet
- **Charge psychosociale**
 - o Réalisation de l'ensemble des mesures décidées dans le cadre de l'analyse de la charge psychosociale menée en 2017 hormis l'amélioration des conditions de travail administratives pour le personnel administratif ou en service bureau – éviter qu'il soit trop régulièrement dérangé durant ses tâches
 - o La mise en place d'une stratégie de lutte contre les assuétudes est en cours
- **Lieux de travail**
 - o L'étude d'occupation des divers locaux de l'Hôtel de Police de Fontaine l'Evêque est reportée à 2019
 - o Séparation du local d'audition de l'H.P. de Fontaine l'Evêque par le placement d'une cloison suivie d'une mise en peinture des murs
 - o Mise en conformité des ascenseurs à Courcelles et Fontaine l'Evêque
 - o Placement de films opacifiants la vision extérieure vers l'intérieur des locaux situés au rez-de-chaussée de l'H.P. de Fontaine l'Evêque
 - o Faisant suite à la visite de prévention du Service Incendie, placement d'une porte coupe-feu dans les greniers de l'H.P. Fontaine l'Evêque et de gâches électromagnétiques sur des portes devant rester ouvertes
- **Gestion de l'urgence**
 - o Réalisation d'un exercice d'évacuation d'urgence par site et prise en compte des recommandations des exercices antérieurs soit l'acquisition de :
 - Vestes 'fluo' ignifuges pour le personnel chargé du SLCI (Service de Lutte Contre l'Incendie)
 - Masques 'P3' en dotation individuelle pour tous les membres du personnel opérationnel et rédaction d'une notice d'utilisation

Montant total alloué au plan annuel d'actions 2018 : 41.242,34€

(*): Liste non exhaustive

En Route vers ... 2019

